

# U10

AU SERVICE  
DE LA PERFORMANCE

## RAPPORT ANNUEL 2025



# SOMMAIRE

## RAPPORT DE GESTION

P.2 à P.23

1. SITUATION EN 2025
2. RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## COMPTES CONSOLIDES

P.24 à P.42

1. BILAN CONSOLIDE
2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
5. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES
6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

## COMPTES SOCIAUX

P.43 à P.57

1. BILAN
2. COMPTE DE RESULTAT
3. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

<b>1. SITUATION EN 2025</b>	<b>page 3</b>
1.1. Le groupe UIO	page 3
1.1.1. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	page 3
1.1.2. ACTIVITE 2025	page 3
1.1.2.1. Résultats consolidés du Groupe	page 3
1.1.2.2. Résultats consolidés par pôles d'activité	page 4
1.1.2.3. Pôle Europe	page 4
1.1.2.4. Pôle Asie	page 4
1.1.2.5. Bilan 2025	page 5
1.1.2.6. Détail de l'endettement financier	page 5
1.1.3. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	page 5
1.1.4. PERSPECTIVES D'AVENIR	page 5
1.1.5. LES PRATIQUES DU GROUPE EN MATIERE DE RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	page 5
1.1.5.1. Le modèle d'affaires	page 5
1.1.5.2. Une impulsion au plus haut niveau de la gouvernance	page 6
1.1.5.3. Une chaîne de production contrôlée	page 6
1.1.5.4. Démarche environnementale	page 6
1.1.5.5. Démarche sociale et sociétale	page 7
1.1.5.6. Une trajectoire claire et pragmatique	page 7
1.1.6. INFORMATIONS SUR LES RISQUES	page 8
1.1.6.1. Facteurs de risques	page 8
1.1.6.2. Risques juridiques	page 10
1.1.6.3. Risques financiers	page 11
1.1.7. EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	page 12
1.2. UIO Corp	page 13
1.2.1. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX	page 13
1.2.2. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE	page 13
1.2.2.1. Proposition d'affectation du résultat	page 13
1.2.2.2. Charges et dépenses non déductibles	page 13
1.2.2.3. Solde des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance	page 14
1.2.3. PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS	page 14
1.2.3.1. Opérations effectuées par UIO Corp dans le cadre du programme de rachat d'actions	page 14
1.2.3.2. Mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions	page 15
1.2.4. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	page 15
1.2.5. DECLARATIONS AUPRES DE L'AMF DE FRANCHISEMENT DE SEUILS LEGAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2025	page 16
1.2.6. ÉTAT DE L'ACTIONNARIAT SALARIE	page 16
<b>2. RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>	<b>page 16</b>
<b>3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>page 17</b>
3.1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration	page 17
3.1.1. COMPOSITION DU CONSEIL	page 17
3.1.2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL	page 17
3.1.3. SYSTEME MONISTE UNIFIE DE DIRECTION GENERALE ET LIMITATIONS EVENTUELLES APORTEES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES	page 18
3.1.4. CONFLITS D'INTERETS	page 18
3.1.5. MISSIONS ET ACTIONS DU CONSEIL	page 18
3.2. Participation des actionnaires à l'assemblée générale	page 20
3.3. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	page 21
3.3.1. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DE UIO CORP	page 21
3.3.2. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE UIO	page 21
3.3.3. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES HORS DU GROUPE UIO	page 22
3.4. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif ou une filiale	page 22
3.5. Informations concernant les délégations dans le cadre d'augmentations de capital	page 22

# RAPPORT DE GESTION

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions du Code de commerce et à nos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice, les comptes consolidés et l'affectation des résultats.

Nous vous proposons de conférer les pouvoirs nécessaires à votre Conseil d'Administration en vue d'opérer en bourse sur les propres actions de la Société, en application des articles L22-10-62 et suivants du Code de commerce.

Nous vous proposons également de conférer les pouvoirs nécessaires à votre Conseil d'Administration en vue d'opérer en bourse sur les propres actions de la Société, en application des articles L22-10-62 et suivants du Code de commerce et de consentir à ce même Conseil d'Administration les autorisations financières lui permettant de réduire le capital et/ou d'émettre des valeurs mobilières en vue de donner les moyens financiers à la Société de se développer.

Nous vous vous demanderons, par ailleurs, de vous prononcer sur le renouvellement du mandat de Yohann LIEVRE comme administrateur de la société.

Enfin, nous vous proposerons de modifier la date d'enregistrement visée à l'article 18.1 des statuts dans le cadre de la procédure de justification de détention d'actions, pour retenir celle fixée par les nouvelles dispositions légales

## 1. SITUATION EN 2025

### 1.1. Le groupe UIO

#### Principaux événements de l'exercice

UIO est un fournisseur permanentiste en décoration et accessoires d'intérieur et propose à ses clients distributeurs plus de 20 000 références livrables sous 72 heures à leurs 5 000 points de vente à travers le monde, une capacité d'approvisionnement fiable et une logistique de pointe.

Fort de la maîtrise de ce métier développé depuis plus de 30 ans, UIO offre sans cesse de nouveaux outils générateurs de performance. Ses clients sont de plus en plus nombreux à tester avec succès ces solutions innovantes.

UIO se développe sous forme de « corners » ou « shop in shop » chez ses clients distributeurs, qui profitent de la gestion terrain ciblée de ses équipes de merchandisers. Dans cette période de doute, ils bénéficient ainsi de rentabilité additionnelle. UIO est perçue comme un partenaire fiable et innovant, ce qui la conduit à des ventes de plus en plus qualitatives.

#### 1.1.1. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2025, le Groupe est constitué de 14 sociétés (cf. § 5.1 des comptes consolidés).

Aucun mouvement de périmètre significatif n'a eu lieu au cours de l'exercice.

#### 1.1.2. ACTIVITE 2025

##### 1.1.2.1. Résultats consolidés du Groupe

Les comptes consolidés au 31 décembre 2025 ont été préparés selon la méthodologie définie par le règlement ANC n°2020-01 publié le 6 mars 2020 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021.

Ils tiennent compte de la recommandation de l'ANC 2022-02 du 13 mai 2022 portant sur les modalités de première application du règlement ANC n°2020-01 qui précise notamment le principe de convergence des comptes consolidés et individuels.

#### Activité et résultats du Groupe

Activité et résultats du Groupe k€	2025	2024
Chiffre d'affaires	167 154	176 528
EBITDA	6 705	4 533
Résultat d'exploitation	4 768	4 371
Résultat avant impôt	2 142	1 198
<b>Résultat net</b>	<b>1 453</b>	<b>802</b>

En 2025, le chiffre d'affaires s'élève à 167 m€ contre 176 m€ lors de l'exercice précédent.

En Asie, le volume d'activité facturé en dollars est quasiment stable sur l'année, mais est désavantagé par la parité €//\$ moins favorable qu'en 2024.

En Europe, U10 a volontairement focalisé son activité sur les clients et références les plus stratégiques dans un contexte de marché plus exigeant. Des arbitrages commerciaux ciblés ont été pris, générant un chiffre d'affaires moins élevé mais plus qualitatif.

Les charges d'exploitation sont en baisse de -1,6 m€, en lien avec le travail d'optimisation opérationnelle mené depuis plusieurs mois.

L'EBITDA (résultat d'exploitation avant dotations nettes aux amortissements et aux provisions) est donc en forte hausse et s'élève à 6 705 k€ contre 4 533 k€ en 2024.

Les dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation représentent une charge nette de -1 937 k€ contre une charge nette de -162 k€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est en hausse de +9% et s'élève à 4 768 k€ contre 4 371 k€ en 2024.

Le résultat avant impôt s'élève à +2 142 k€ contre +1 198 k€ en 2024. Le résultat net ressort à +1 453 k€ contre +802 k€ en 2024.

Le besoin en fonds de roulement est en baisse de -2 182 k€ contre une baisse de -2 656 k€ en 2024 en lien avec la baisse des stocks. Il représente 29,6 % du chiffre d'affaires contre 29,2 % en 2024.

### **1.1.2. Résultats consolidés par pôles d'activité**

En Europe, U10 est fournisseur permanentiste de la distribution, principalement en linge de maison, animalerie, accessoires de salle de bain, accessoires ménager et de rangement. A travers ses marques "Douceur d'intérieur", "Love Story" ou bien "Homéa", la collection représente 20 000 articles sur 15 univers livrés à plus de 5 000 adresses tout au long de l'année.

Par l'intermédiaire de son pôle Asie, U10 réalise, pour ses propres imports ainsi que pour ses clients, l'organisation, le suivi, le contrôle des productions et de la qualité des produits de ses clients.

Au global, environ 300 collaborateurs, une force commerciale terrain de 45 personnes, un portefeuille de services concentré sur les besoins et la performance de ses clients, l'exigence logistique, la maîtrise de la chaîne d'approvisionnement ainsi qu'une offre produit adaptée à la demande, sont les attributs essentiels de U10 pour répondre à ces besoins.

Il est précisé qu'aucune filiale du groupe U10 ne détient de participation dans U10 Corp.

Toutes les données par pôles sont présentées en normes françaises sur les deux années 2024 et 2025. Elles sont établies de façon à donner une image de l'activité réelle de chaque pôle, ainsi :

- chiffre d'affaires : il s'agit du chiffre d'affaires réalisé avec les clients tiers et les sociétés des autres pôles (ventes inter pôles),
- EBITDA, résultat d'exploitation, résultat avant impôt et résultat net : résultats dégagés par les sociétés d'un pôle, y compris ceux générés par les ventes avec les sociétés du Groupe. Ils indiquent la contribution de chaque pôle à l'ensemble du Groupe,
- de même, le besoin en fonds de roulement indiqué par pôle tient compte des postes de BFR avec les tiers et les autres sociétés du Groupe.

### **1.1.2.3. Pôle Europe**

Activité et résultats du pôle Europe k€	2025	2024
Chiffre d'affaires	124 379	130 632
EBITDA	6 573	5 432
Résultat d'exploitation	4 529	3 754
Résultat avant impôt	1 790	436
<b>Résultat net</b>	<b>1 110</b>	<b>65</b>

Le chiffre d'affaires réalisé avec les tiers et les sociétés des autres pôles est en baisse de -4,8 % par rapport à 2024 et s'établit à 124 379 k€. Il est réalisé à 99,98 % auprès de clients externes au Groupe.

L'EBITDA s'élève à 6 573 k€ contre 5 432 k€ en 2024. La marge d'exploitation (résultat d'exploitation/chiffre d'affaires) représente 3,6 % contre 2,9 % en 2024. Le résultat net est un bénéfice de 1 110 k€ contre 65 k€ en 2024.

Le besoin en fonds de roulement est en baisse de -2 799 k€ contre une hausse de +2 817 k€ en 2024. Les investissements s'élèvent à 1 012 k€ dont 800 k€ d'immobilisations corporelles, 135 k€ d'immobilisations incorporelles et 77 k€ d'immobilisations financières.

### **1.1.2.4. Pôle Asie**

Activité et résultats du pôle Asie k€	2025	2024
Chiffre d'affaires	65 692	71 281
EBITDA	360	632
Résultat d'exploitation	312	617
Résultat avant impôt	353	762
<b>Résultat net</b>	<b>343</b>	<b>738</b>

Ce pôle regroupe les sociétés asiatiques du Groupe :

– l'ensemble SMERWICK GROUP, constitué de sociétés de droit hongkongais, taiwanais et chinois, dispose de bureaux opérationnels en Chine. Fournisseur de la grande distribution et d'importateurs internationaux, il est intégré au périmètre du Groupe depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006.

– UIO LIMITED permet l'export depuis l'Asie des collections européennes Maison.

Le chiffre d'affaires de ce pôle s'élève à 65 692 k€ contre 71 281 k€ en 2024. Les ventes à destination des clients tiers représentent 65,2 % du total et celles à destination des sociétés françaises du Groupe 34,8 %. L'EBITDA s'élève à 360 k€ contre 632 k€ en 2024. La marge d'exploitation s'élève à 0,47 % du chiffre d'affaires contre 0,87 % en 2024.

Le besoin en fonds de roulement est en hausse de +617 k€. Les investissements s'élèvent à 820 k€, composés essentiellement d'immobilisations financières (802 k€).

### 1.1.2.5. Bilan 2025

Le total du bilan passe de 122 267 k€ à 117 697 k€.

L'actif circulant s'élève à 101 984 k€ contre 106 525 k€ en 2024.

Le besoin en fonds de roulement est en baisse de -2 182 k€ et s'élève à 43 959 k€, soit 26,3% du chiffre d'affaires.

Bilan k€	2025	2024
Actif immobilisé	15 713	15 742
Actif circulant	101 984	106 525
<b>Total</b>	<b>117 697</b>	<b>122 267</b>
Capitaux propres	42 440	41 461
Dettes financières	34 753	36 946
Provisions	1 702	1 122
Autres dettes	38 802	42 737
<b>Total</b>	<b>117 697</b>	<b>122 267</b>

Les capitaux propres représentent 36,1 % du bilan.

### 1.1.2.6. Détail de l'endettement financier

Endettement financier net k€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Clôture
Autres emprunts à plus d'un an à l'origine	8 258	700	-5 258	-	3 700
Crédit-bail	11 191	235	-1 550	-	9 875
<b>Dettes financières à plus d'un an à l'origine</b>	<b>19 450</b>	<b>935</b>	<b>-6 809</b>	<b>-</b>	<b>13 576</b>
Intérêts courus sur emprunts	10	9	-10	-	9
Banques, lignes court terme	17 487	4 051	-	-370	21 168
<b>Autres dettes financières</b>	<b>17 497</b>	<b>4 060</b>	<b>-10</b>	<b>-370</b>	<b>21 177</b>
<b>Total des dettes financières</b>	<b>36 946</b>	<b>4 995</b>	<b>-6 818</b>	<b>-370</b>	<b>34 753</b>
Disponibilités	-18 247	-1 996	78	321	-19 845
<b>Endettement financier net</b>	<b>18 699</b>	<b>2 999</b>	<b>-6 741</b>	<b>-49</b>	<b>14 908</b>

L'endettement financier net des disponibilités s'élève à 14 908 k€ contre 18 699 k€ au 31 décembre 2024, soit une baisse de 3 791 k€.

### 1.1.3. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe exerce une activité de concepteur et importateur de gammes et ne pratique donc aucune activité en matière de recherche et développement.

### 1.1.4. PERSPECTIVES D'AVENIR

La quasi-totalité des PGE souscrits en 2020 sera remboursée au 30 juin 2026 et la trésorerie dégagée par l'activité pourra être intégralement consacrée au développement de l'entreprise.

En 2026, UIO continue la réduction de ses charges de structure, notamment par la gestion des stocks qui permet d'importantes économies sur les loyers logistiques. Le chiffre d'affaires généré est toujours plus qualitatif.

### 1.1.5. LES PRATIQUES DU GROUPE EN MATIERE DE RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Ces informations concernent l'activité du Groupe en France via sa filiale principale UIO SAS, à l'exception des effectifs dont les données correspondent à l'ensemble du Groupe.

#### 1.1.5.1. Le modèle d'affaires

UIO est un fournisseur permanentiste et multi-spécialiste en décoration et accessoires d'intérieur et propose à ses clients distributeurs plus de 20 000 références livrables sous 72 heures à leurs 5 000 points de vente à travers le monde, une capacité d'approvisionnement fiable et une logistique de pointe.

U10 propose une approche servicielle la plus complète de la profession, tels que la gestion terrain ciblée de ses équipes de commerciaux, un service d'étude merchandising personnalisé, une plateforme online de commande B to B, mais aussi un service supply chain des plus performants. Ces clients bénéficient ainsi d'une rentabilité additionnelle forte permettant d'ouvrir des rayons complets, parfois sous forme de "shop in shop" aux marques de l'entreprise.

Entreprise familiale aujourd'hui développée et dynamisée par Yohann LIEVRE qui représente la deuxième génération, toujours très attachée à son ancrage local mais également très novatrice en privilégiant l'innovation technique et digitale, comme outil au service de la performance.

C'est sous son impulsion et sa direction que sont aujourd'hui mises en œuvre la politique RSE et la transition énergétique de l'entreprise.

#### **1.1.5.2. Une impulsion au plus haut niveau de la gouvernance**

Yohann LIEVRE est administrateur et Directeur Général Délégué de U10 Corp. Il est également Président de U10 SAS, via sa holding. Les enjeux RSE font partie de son quotidien.

Il est donc logique qu'il supervise directement au sein de l'organisation la politique relative aux enjeux en matière de responsabilité sociale et environnementale et de transition énergétique. C'est lui qui impulse la sensibilisation à ces sujets et pilote, avec ses équipes, la mise en œuvre des plans d'actions décidés.

Une équipe dédiée a été constituée autour de lui et un(e) chargé(e) RSE est en cours de recrutement. Véritable référent environnement de l'entreprise, il/elle contribuera activement au déploiement concret et à la coordination de la démarche RSE.

#### **1.1.5.3. Une chaîne de production contrôlée**

Les équipes des services de contrôle qualité visitent régulièrement les usines de production. L'objectif est d'auditer les chaînes de production et la qualité de fabrication mais également de s'assurer du respect des conditions de travail. L'implantation de filiales du Groupe non loin des lieux de production facilite ces contrôles.

Une charte éthique a été mise en place en 2017 et tous les fournisseurs se sont engagés à la respecter. Elle couvre notamment l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé, du harcèlement et de toute discrimination. Elle comporte également un volet anti-corruption et le respect des normes environnementales.

Il est important pour U10 de collaborer avec des fournisseurs membres de la BSCI (Business Social Compliance Initiative) dont l'objectif est de protéger le droit des travailleurs et d'améliorer leurs conditions de travail.

U10 s'attache également à produire des produits textiles conformes à la norme Made In Green du label Oeko-Tex visant à certifier leur qualité sanitaire et écologique par l'absence de produits toxiques pour le corps et l'environnement.

U10 commercialise également des gammes fabriquées à base de matières recyclées et est attentif à la durabilité des articles proposés à sa clientèle.

#### **1.1.5.4. Démarche environnementale**

Le volet environnemental est intégré dans le modèle d'affaires de l'entreprise.

U10 sélectionne des fournisseurs vertueux et innovants en matière de préservation des ressources et sensibilise à ces sujets ceux qui le sont moins.

##### **Transport :**

Le transport fait l'objet d'une attention particulière. U10 s'emploie à travailler avec des transporteurs allant vers un bilan carbone le plus bas possible et dont la flotte est de plus en plus propre.

Des voies alternatives d'approche sont toujours prises en compte dans la décision de transport. Le transport aérien est rarement utilisé pour les approvisionnements, le bateau et le train restant privilégiés.

##### **Recyclage :**

U10 mène une politique de réduction des déchets en limitant les packagings de ses produits et en supprimant autant que possible les emballages en plastique. Les cartons et papiers sont recyclés et les équipes sont incitées à limiter l'usage du papier.

U10 a signé un partenariat avec Valorise en 2022 afin de valoriser le recyclage des papiers et cartons utilisés par l'entreprise.

Ce partenariat a permis :

- Entre novembre 2022 et septembre 2023 : le recyclage d'une tonne de papier qui a permis de sauver 17,1 arbres, d'économiser 5 020 kWh d'énergie et 23 092 litres d'eau.
- En 2024, ce sont 1 566 kg de papier / carton qui ont été valorisés, sauvant ainsi 26,6 arbres et économisant 7 830 kWh et 36 018 litres d'eau.

- En 2025, 656 kg de papier / carton ont été collectés permettant d'éviter près de 1 tonne de CO2. La collecte de papiers et cartons est en baisse significative suite à la sensibilisation des équipes à la consommation de ces matières. L'installation d'écrans plus grands et plus confortables dans les services administratifs a également permis de réduire la quantité d'impressions papier.

UIO contribue également aux éco-organismes de sa filière qui mettent en œuvre des actions auprès du grand public.

#### Adaptation des infrastructures :

Des investissements conséquents permettant des économies d'énergie ont été réalisés en 2024 et poursuivis en 2025.

L'intégralité des luminaires a été remplacée par des lampes LED.

L'ensemble des bâtiments logistiques dont UIO est propriétaire ou qui sont sous crédit-bail immobilier est équipé d'une Gestion Technique de Bâtiment (GTB) : il s'agit d'un système de supervision centralisée permettant de piloter et d'optimiser l'ensemble des équipements techniques d'un bâtiment : chauffage, ventilation, climatisation, éclairage, sécurité, etc. Grâce à la GTB, les consommations d'énergie sont gérées de manière efficace tout en veillant au bien-être des équipes (chauffage, climatisation).

L'installation d'un système de GTB, le changement du système de chauffage et des aménagements des bureaux du siège social de UIO SAS à Thizy les Bourgs sont en cours et seront finalisés à l'été 2026.

#### **1.1.5.5. Démarche sociale et sociétale**

UIO est particulièrement attaché à son ancrage local et met en œuvre une politique sociale favorisant la fidélité de ses équipes.

L'amélioration de l'accueil des nouveaux collaborateurs a été particulièrement ciblée avec la mise en place d'un parcours d'intégration et un livret d'accueil afin de développer rapidement le sentiment d'appartenance à l'entreprise. La communication interne a été accentuée avec notamment la mise en avant des équipes.

De nombreux aménagements des locaux ont été réalisés ces dernières années en vue d'améliorer la qualité de vie au travail (cantines, GTB, etc.) et l'ensemble des équipes a été associé à la célébration des 30 ans de l'entreprise en 2024.

UIO est également soucieux d'éviter toute discrimination ou harcèlement grâce à une politique de prévention. Deux référentes harcèlement ont été nommées dans ce sens.

UIO encourage l'égalité professionnelle avec un index d'égalité professionnelle en constante amélioration (94 en 2025, contre 84 en 2024 et 79 en 2023). Il n'y a aucun écart de promotions ou d'augmentations individuelles en lien avec le sexe des salariés, ni de sous-représentation d'un sexe parmi les plus hautes rémunérations.

Sur l'ensemble du Groupe, la parité est quasiment atteinte puisque les femmes représentent 48% de l'effectif au 31 décembre 2025 (143 femmes et 153 hommes).

UIO est également attentif à la stabilité de ses équipes : au 31 décembre 2025, UIO employait 94% de ses effectifs en CDI.

La formation des collaborateurs est poussée par l'entreprise. Un important cycle de formation au management a, par exemple, été mis en place et produit déjà ses effets. De nombreux collaborateurs ont été formés à la négociation commerciale en 2025.

UIO employait également 5 apprentis au 31 décembre 2025.

Enfin, UIO privilégie les partenariats avec les écoles locales afin de favoriser l'éclosion des talents de demain.

Conscient de son environnement sociétal, des dons en faveur d'associations d'aide aux personnes défavorisées sont régulièrement réalisés.

#### **1.1.5.6. Une trajectoire claire et pragmatique**

UIO a calculé au premier trimestre 2026 son empreinte carbone sur l'exercice 2025, en suivant le GHB Protocol (Greenhouse Gas Protocol), reconnu internationalement. Cette première étape permettra d'évaluer les leviers de décarbonation de l'entreprise, de déployer une politique de réduction des émissions de manière ciblée et pertinente et d'en suivre les effets dans le temps.

Des initiatives de réduction des émissions ont d'ores et déjà été mises en œuvre, comme la gestion énergétique des bâtiments de l'entreprise, permettant d'agir sur les scopes 1 et 2 des émissions.

UIO affinera les résultats obtenus par le calcul annuel de son empreinte et suivra les effets des actions mises en place, notamment la réduction des émissions issues de ses achats de biens et services (scope 3).

Le projet RSE de UIO, identifié sous la bannière UIO Care, regroupe l'ensemble des actions de l'entreprise autour d'une identité unique.

UIO Care est défini par 3 piliers :

- Conception Care : éco-conception et durabilité des collections
- Human Care : prendre soin de l'humain
- Energy Care : préserver l'énergie

Accompagnée par un cabinet externe, UIO a identifié les axes de travail qui constitueront la feuille de route de ses équipes. UIO Care repose sur des éléments tangibles. Il s'agit d'une démarche concrète et évolutive, définie par une trajectoire actée de réduction de l'impact de l'entreprise sur son environnement. L'objectif est d'agir de manière pragmatique et progressive, tout en bénéficiant d'opportunités et en conservant la compétitivité de l'entreprise.

## 1.1.6. INFORMATIONS SUR LES RISQUES

### 1.1.6.1. Facteurs de risques

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

#### Risques liés à la situation économique internationale et géopolitique

En 2022 et 2023, la situation en Ukraine avait eu des répercussions sur les coûts d'exploitation de l'entreprise, en grande partie contenus grâce à des contrats d'énergie souscrits à prix fixes avant la hausse des tarifs. Depuis 2023, les capacités d'approvisionnement se sont normalisées.

La politique de droits de douane mise en œuvre par l'administration américaine n'a pas eu de conséquences sur UIO, le groupe commerçant peu avec les Etats-Unis.

La guerre déclenchée en Iran en février 2026 n'a pas modifié les voies empruntées par les bateaux qui contournent depuis plusieurs mois le cap de Bonne-Espérance mais pourrait contribuer à l'augmentation du prix du pétrole. Toutefois, le prix de revient des marchandises est composé de nombreux éléments dont le pétrole n'est qu'une infime partie. Comme lors de la reprise intense post-Covid, UIO veille à anticiper et maîtriser ses coûts de transport.

#### Risques liés à l'activité

Le Groupe n'exerçant aucune activité industrielle, il n'est pas exposé à des risques liés à des processus, matériels ou matières premières, ni à des risques de dépendance vis-à-vis de technologies dont il ne serait pas propriétaire.

Les principaux risques liés à l'activité du Groupe concernent les stocks, la conformité des produits, les clients et la propriété intellectuelle.

Dans le cadre de son développement, le Groupe mène une politique de gestion adaptée aux risques inhérents à son activité.

#### Risques liés aux stocks

##### Le pôle Europe

Une part du succès du pôle Europe s'appuie sur sa capacité à réapprovisionner rapidement ses clients. Conjuguée à la multiplicité des produits référencés, cette réactivité conduit les sociétés françaises du Groupe à disposer d'un stock conséquent.

Les principaux risques relatifs aux stocks sont : le risque de destruction, notamment par un incendie, le risque de rupture de stock et le risque d'obsolescence.

Le risque d'incendie serait le risque ayant le plus de conséquences. Les produits sont protégés par les équipements courants adéquats : réseaux « sprinklés », RIA, extincteurs, détecteurs d'incendie, portes coupe-feu, etc. Par ailleurs, les stocks sont répartis sur plusieurs sites, limitant ainsi le préjudice subi en cas d'incendie.

Enfin, le contrat souscrit au titre de la police d'assurance multirisque du Groupe comprend une garantie en cas de destruction des actifs par incendie ainsi qu'une garantie perte d'exploitation.

La rupture de stock est un risque significatif : compte tenu du nombre important de références, une attention toute particulière des équipes en charge de la supply chain est centrée sur les capacités d'approvisionnement et de livraison du Groupe, et notamment sur la partie « Best » des produits vendus. Les approvisionnements des produits permanents les plus vendus font l'objet de méthodes d'approvisionnement spécifiques pour éviter tout retard ou rupture.

La durée de vie des produits est relativement longue. Ainsi, en cas de surstockage, le risque le plus important est un délai accru d'écoulement. Symétriquement, en cas d'approvisionnements insuffisants, les clients sont livrés en application des pratiques courantes, en fonction des disponibilités.

Quant au risque d'obsolescence, il varie selon l'activité des sociétés du Groupe. Les gammes "Permanentes", avec un risque d'obsolescence peu marqué, prennent une part de plus en plus grande dans les collections. Pour les gammes où les cycles de vie des produits sont plus courts, le risque d'obsolescence est limité, d'une part, en ajustant les approvisionnements aux référencements convenus en amont avec les clients et, d'autre part, grâce à l'organisation logistique en place.

Afin de limiter l'impact financier du risque d'obsolescence, la gestion de fin de vie des produits fait l'objet d'un suivi attentif, notamment par l'arrêt anticipé des réapprovisionnements et par la mise en place de campagnes de promotion régulières tout au long de l'année.

La gestion des stocks par emplacements consiste à définir des zones de picking et des zones de réserve pour chaque article.

La gestion par emplacements apporte de nombreux avantages :

- localisation précise des articles dans les dépôts, ce qui augmente la productivité en facilitant les mouvements physiques des marchandises (préparation de commandes, rangement après réceptions, changement d'emplacements, etc.),
- contrôle permanent des quantités en stock dans chaque emplacement au cours de l'exploitation quotidienne (chaque changement d'emplacement donnant lieu à un contrôle visuel des quantités présentes dans les emplacements),
- réalisation d'inventaires tournants réguliers par référence article.

Les stocks par emplacements sont gérés informatiquement dans le logiciel de gestion Groupe qui enregistre également les mouvements de marchandises à l'aide de terminaux de lecture « code à barres ». Dans ce contexte, le stock informatique est conforme au stock physique quasiment en temps réel.

#### Le pôle Asie

Le plus souvent, les engagements envers les fournisseurs-fabricants sont formalisés à partir des commandes fermes préalablement reçues des clients. Les ventes étant comptabilisées concomitamment à leur départ des usines de fabrication, les sociétés asiatiques ne supportent aucun risque de stocks.

Les stocks sont détaillés au § 5.2.2.1 des comptes consolidés.

#### Risques liés à la conformité des produits

Les produits importés soumis à une norme font l'objet de certificats de conformité par des laboratoires indépendants. D'autres analyses peuvent éventuellement être réalisées par le Groupe. Des contrôles sur la qualité des produits sont effectués en amont du processus d'approvisionnement, à l'embarquement des marchandises (cf. § suivant « Risque de défaillance de fournisseur »).

Par ailleurs, le Groupe a souscrit un contrat d'assurance « responsabilité civile » couvrant le risque de dommages dus à des produits non conformes.

#### Risques de défaillance fournisseur

Le métier du Groupe repose sur la création de gammes dont la fabrication est complètement assurée par des usines ou unités de production indépendantes du Groupe, usuellement qualifiées de « sous-traitants ».

Après une première sélection (foires/salons ou conseil d'un agent local), les équipes achats/qualité évaluent localement les capacités et délais de production, la qualité des produits et leur rapport qualité/prix.

Le suivi des fournisseurs est réalisé par les services achats/qualité lors de déplacements sur les sites de fabrication ainsi que par les équipes en place localement. Chaque container fait l'objet d'un contrôle qualité à l'embarquement.

Les partenariats mis en place depuis de nombreuses années permettent de sécuriser la qualité des approvisionnements (qualité des produits et délais de livraison).

Pour chaque ligne de produits, des fournisseurs de substitution ont été identifiés. En effet, les gammes proposées par le Groupe sont constituées de produits de consommation courante facilement substituables. Pour ces raisons, en cas de défaillance de l'un d'entre eux, le Groupe a la capacité de faire appel rapidement à un autre fournisseur habituel.

Les achats sont dans la plupart des cas réalisés en FOB : le Groupe assume le risque de transport et a souscrit un contrat d'assurance « marchandises transportées ».

De ce fait, le seul risque lié aux approvisionnements réside dans les retards de livraison, donc celui des ruptures de stocks.

#### Risques matières premières

Par son activité, le Groupe est susceptible de voir ses marges dégradées par une hausse du prix des matières premières et/ou du cours du dollar US. Le savoir-faire du Groupe est justement de savoir anticiper et de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour limiter tout effet défavorable lié à ces fluctuations. La politique de couverture du risque de change est décrite au § Risques financiers – risques de change ci-après.

#### Risques pays

Les ventes à l'international représentent 17 % des ventes du Groupe et font l'objet, dans la mesure du possible, de garanties, soit par la mise en place de CREDOC export, soit en donnant lieu à des paiements anticipés avant départ de la marchandise.

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques est indiquée au § 5.3.1 des comptes consolidés.

#### Risques clients

Depuis l'origine, la qualité des services proposés par UIO à ses clients est une composante de son succès, notamment en matière de délai et de régularité d'approvisionnement. Ces deux éléments sont deux paramètres essentiels du savoir-faire du Groupe.

U10 n'est lié avec aucun client dans le cadre d'un contrat prévoyant un engagement minimum d'achat. Des accords de remises de fin d'année existent dont les taux évoluent généralement en fonction des ventes cumulées sur l'exercice. Les pénalités pour défaut de livraison représentent un risque peu significatif. U10 s'attache à améliorer régulièrement son taux de service clients.

U10 a mis en œuvre des assurances crédit couvrant une partie de ses ventes en France et à l'export. L'utilisation de crédits documentaires à l'exportation permet également de limiter le risque de créances impayées. Le délai de règlement moyen au niveau du Groupe est de 69 jours en 2025, hors créances cédées au factor, contre 65 jours en 2024.

Le risque de déréférencement total auprès des clients est faible compte tenu de la multiplicité et de la diversité des produits. Le premier client représente 28,3 % du chiffre d'affaires consolidé. S'agissant d'une centrale constituée majoritairement de magasins indépendants, un risque de déréférencement est peu probable. Par ailleurs, compte tenu de l'atomisation du portefeuille clients, l'impact d'un déréférencement serait relativement faible sur la situation financière du Groupe.

Des informations sur le poste clients sont données au § 5.2.2.2 des comptes consolidés.

#### Risques liés à la concurrence

Le Groupe est le plus important des fournisseurs dans son marché (grandes surfaces spécialisées non alimentaires) à proposer des gammes complètes, sur mesure, avec une réactivité de service rare. Les concurrents qui se sont développés sur le même modèle restent spécialisés seulement sur certaines gammes et n'atteignent pas la taille du groupe U10 qui est leader en chiffre d'affaires sur son marché (sources internes U10).

Le Groupe s'attache en permanence à maintenir et renforcer son avance par rapport à la concurrence. La mise en place des deux pôles Europe et Asie lui permet d'adapter rapidement son offre aux besoins de ses clients.

La capacité du Groupe à renouveler rapidement ses collections contribue à le démarquer par rapport à ses concurrents.

### **1.1.6.2. Risques juridiques**

#### Propriété intellectuelle

Chaque fois que la situation le justifie, les noms de sociétés, marques de collections, noms de domaine, dessins et modèles font l'objet d'une protection juridique au nom de U10 ou de l'une de ses filiales, sous forme de dépôts de marques et de modèles. Aucun produit ne fait l'objet de dépôts de brevets compte tenu de la nature des produits.

Le Groupe n'est dépendant d'aucun propriétaire de brevets, compte tenu de la multiplicité des produits distribués.

#### Assurances

Le Groupe a mis en place les programmes d'assurance d'usage pour protéger son patrimoine contre la survenance de risques qui pourraient l'affecter. Les contrats mis en place couvrent à la fois les engagements envers les tiers (clients, fournisseurs), les biens propres et la continuité de l'activité.

Le contrat souscrit au titre de l'assurance multirisque est de type « tous risques sauf » et couvre notamment les risques suivants :

- incendie,
- vol & détérioration,
- perte d'exploitation,
- catastrophes naturelles.

Par ailleurs, le Groupe a souscrit les contrats d'assurance suivants :

- responsabilité civile d'exploitation couvrant les dommages corporels et incorporels avant livraison et après livraison,
- responsabilité civile des mandataires sociaux,
- transport sur achats et transport sur ventes,
- risque de crédit-client,
- d'autres assurances d'usage (véhicules, matériels roulants, matériels informatiques, etc.).

Les actifs de l'entreprise sont couverts sur la base de leur valeur de remplacement à neuf en cas de perte totale ou partielle. La Société considère que les garanties offertes sont en adéquation avec les principaux risques qui pèsent sur le Groupe. Des polices de groupe pour les risques d'incendie, responsabilité civile, perte d'exploitation, véhicules et matériels roulants ont été étendues à l'ensemble des sociétés françaises. Le montant total des primes payées en 2025 s'est élevé à 904 k€.

#### Risques de contrepartie

Compte tenu de la taille, de la notoriété et de la notation des compagnies d'assurance partenaires, le Groupe est peu exposé au risque de contrepartie.

La principale compagnie partenaire du Groupe est notée A+ par Standard & Poor's, assortie de perspectives stables (notation mise à jour en janvier 2026), la deuxième compagnie est notée AA, assortie de perspectives stables (notation mise à jour en octobre 2025).

## Risques de litiges

Dans le cadre de leurs activités ordinaires, les entités du Groupe peuvent être engagées dans des procédures administratives, contentieuses ou des litiges. Ces procédures font l'objet d'un suivi régulier par leurs services juridiques et financiers.

Des provisions sont comptabilisées dès qu'une sortie de trésorerie raisonnablement mesurable est probable.

La Société n'a pas connaissance, pour la période des douze derniers mois, d'autre procédure gouvernementale, contentieuse, administrative ou d'arbitrage qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

### 1.1.6.3. Risques financiers

#### Risques de change

Suite au développement du Groupe à l'international, les transactions en devises, essentiellement le dollar US, représentent une part importante de l'activité des sociétés.

Le chiffre d'affaires tiers facturé en dollars US en 2025 représente près de 26 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La part des achats en dollar US représente 67% des achats du Groupe auprès des fournisseurs tiers.

Cette exposition apparente au risque de change est cependant pondérée par deux éléments majeurs :

– le Groupe pratique une politique de couverture face au risque de volatilité du dollar US. Les couvertures sont mises en place par semestre, généralement au cours du semestre précédent sur la base des budgets d'achats, ou plus à l'avance en fonction du contexte international.

– les sociétés du pôle Asie ne sont quasiment pas exposées au risque de change, leur monnaie de fonctionnement étant le dollar US. La majorité de leurs achats et ventes est réalisée dans cette monnaie.

Le Groupe est exposé depuis l'entrée de SMERWICK à un risque de change lié à l'investissement net dans la filiale (impact des fluctuations de cours de la devise fonctionnelle de la filiale dans la quote-part de capitaux propres détenue).

Positions nettes du Groupe vis-à-vis du dollar US :

Risque de change opérationnel	Actif (1)	Passif (2)	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
k\$	13 439	12 399	1 040	10 002	-8 962

(1) Créances clients (y compris les créances de SMERWICK et UIO LIMITED la monnaie de fonctionnement est l'USD)

(2) Dettes fournisseurs (y compris les dettes de SMERWICK et UIO LIMITED dont la monnaie de fonctionnement est l'USD)

Risque de change lié à des investissements dans des filiales étrangères	Actif (1)	Passif (1)	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
k\$	3 187	-	3 187	-	3 187

(1) Contribution des filiales Asie aux capitaux propres du Groupe.

Sensibilité au risque de change :

Sensibilité au risque de change – USD	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Baisse de 1%	3k€	41k€
Hausse de 1%	-3k€	-41k€

#### Risques de taux

L'endettement financier net s'élève à 14 908 k€ contre 18 699 k€ au 31 décembre 2024.

Les emprunts à moyen terme sont souscrits à taux fixe (3 700 k€). La part de l'endettement à taux variable s'élève à 9 698 k€ et correspond au retraitement du crédit-bail immobilier. Les taux variables applicables sont généralement Euribor 3 mois + une marge.

Le Groupe a souscrit en 2020, dans le contexte de la crise sanitaire liée au coronavirus, plusieurs Prêts Garantis par l'État pour un montant total de 14 625 k€ amortis sur 4 ans après une période de différé d'une année.

Un PGE additionnel a été souscrit en juin 2022 et est amorti selon les mêmes conditions.

Les charges d'intérêt 2025 se sont élevées à 1 505 k€ contre 1 670 k€ en 2024.

La sensibilité aux variations de taux est la suivante :

Augmentation des taux d'intérêts de 1 point	Charge supplémentaire annuelle de	309	k€
Augmentation des taux d'intérêts de 2 points	Charge supplémentaire annuelle de	617	k€
Baisse des taux d'intérêts de 1 point	Baisse de la charge annuelle de	-309	k€

#### Risques de liquidité

A l'exception des dettes financières décrites ci-après, des impôts différés passif et des dividendes à payer, l'intégralité des dettes est à échéance inférieure à un an.

Les clients (20 652 k€), les stocks (48 504 k€) et les autres créances et charges constatées d'avance (12 983 k€) ne sont soumis à aucune restriction de type gage ou nantissement.

L'endettement à moyen terme (entre 1 et 5 ans) représente 35,5 % de l'endettement financier net.

Endettement financier net k€	Clôture	Dont < 1 an	Dont entre 1 & 5 ans	Dont > 5 ans	Dont taux fixe	Dont taux variable
Autres emprunts à plus d'un an à l'origine	3 700	2 074	1 257	369	3 700	0
Crédit-bail	9 875	1 561	4 031	4 284	178	9 698
<b>Dettes financières à plus d'un an à l'origine</b>	<b>13 576</b>	<b>3 634</b>	<b>5 288</b>	<b>4 653</b>	<b>3 878</b>	<b>9 698</b>
Intérêts courus sur emprunts	9	9	-	-	-	-
Banques, lignes court terme	21 168	21 168	-	-	-	-
<b>Autres dettes financières</b>	<b>21 177</b>	<b>21 177</b>	-	-	-	-
<b>Total des dettes financières</b>	<b>34 753</b>	<b>24 812</b>	<b>5 288</b>	<b>4 653</b>	<b>3 878</b>	<b>9 698</b>
Disponibilités	-19 845	-19 845	-	-	-	-
<b>Endettement financier net</b>	<b>14 908</b>	<b>4 967</b>	<b>5 288</b>	<b>4 653</b>	<b>3 878</b>	<b>9 698</b>

Conditions de financement :

Conditions de financement au 31/12/2025 k€	Montant du financement	Encours au 31/12	Indéterminée	A 1 an au plus	Échéance Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts à moyen terme	22 125	3 700	-	2 074	1 257	369
Découverts bancaires autorisés	24 835	21 168	12 825	12 010	-	-
Contrat d'affacturage des créances clients	illimité	-	-	-	-	-

Aucun emprunt ne contient de covenant.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

### 1.1.7. EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement susceptible d'avoir un impact sur les comptes consolidés 2025 n'est à signaler.

La guerre déclenchée en Iran en février 2026 n'a pas de conséquences majeures sur les voies empruntées par les bateaux puisqu'ils contournent déjà le cap de Bonne-Espérance. Elle contribue toutefois à l'augmentation du prix du pétrole. Cependant, le prix de revient des marchandises est composé de nombreux éléments dont le pétrole n'est qu'une infime partie. Comme lors de la reprise intense post-Covid, U10 entend maîtriser ses coûts de transport en optimisant ses approvisionnements et livraisons.

## 1.2. UIO Corp

### 1.2.1. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Le bilan et les comptes annuels que nous vous soumettons ont été établis suivant les dispositions du règlement 2022-06 du CRC mis en œuvre pour la première fois au 1er janvier 2025. Les principaux changements de la réglementation comptable sont décrits au paragraphe 3.1 des comptes sociaux.

### 1.2.2. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE

UIO Corp assure son rôle de société mère en exerçant le contrôle de ses filiales et en assurant des services administratifs et financiers aux sociétés du Groupe.

Ses principaux agrégats financiers sont les suivants :

k€	2025	2024
Actif immobilisé	94 825	94 923
Créances et comptes de régularisation	13 966	12 609
Disponibilités	1 158	269
<b>Total</b>	<b>109 950</b>	<b>107 801</b>
Capitaux propres	70 179	69 479
Provisions	281	98
Dettes financières	30 236	28 244
Autres dettes et comptes de régularisation	9 254	9 980
<b>Total</b>	<b>109 950</b>	<b>107 801</b>

k€	2025	2024
Chiffre d'affaires	1 803	1 777
Résultat d'exploitation	-346	-1 057
Résultat financier	579	397
Résultat courant avant impôt	232	-660
<b>Résultat net</b>	<b>699</b>	<b>26</b>

Pour l'essentiel, ses revenus sont constitués :

- des facturations de prestations administratives et financières qu'elle assure auprès de ses filiales
- des refacturations de loyers,
- des dividendes qu'elle perçoit.

L'actif de son bilan comprend essentiellement les titres de participations dans les filiales opérationnelles du Groupe (93 268 k€ net des dépréciations), dont quasiment l'intégralité est consolidée par intégration globale.

Les capitaux propres représentent 64% du passif. Les autres postes sont essentiellement composés de dettes financières.

Après déduction des disponibilités, l'endettement financier net s'élève à 29 078 k€ au 31 décembre 2025 contre 27 975 k€ au 31 décembre 2024.

Les principaux risques auxquels est exposée la Société sont directement liés à l'activité de ses filiales et, par conséquent, à la valeur des titres inscrits à l'actif de son bilan, ainsi que sa capacité à rembourser les dettes contractées.

#### 1.2.2.1. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à + 699 458,46 € au poste "Autres Réserves" dont le solde passera de + 37 835 746,08 € à + 38 535 204,54 €.

Nous vous rappelons que les dividendes par action, versés au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Dividendes versés au cours des 3 derniers exercices	Nombre d'actions	Dividende par action	Montant total	Abattement (Article 158 du CGI)	Montant éligible à l'abattement
Exercice 2024	17 110 707	0,00 €	0 €	-	-
Exercice 2023	17 110 707	0,00 €	0 €	-	-
Exercice 2022	17 110 707	0,08 €	1 368 856,56 €	0	NC

#### 1.2.2.2. Charges et dépenses non déductibles

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts se sont élevées à 70 790 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et aucun impôt supplémentaire n'a été supporté en raison de ces dépenses et charges, compte tenu du résultat fiscal déficitaire de la Société.

### 1.2.2.3. Solde des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	22					25	22					39
Montant total TTC des factures concernées (K€)	382	257	20	12	167	455	288	15	2	2	18	36
% du montant total des achats TTC de l'exercice	7,44%	5,0%	0,4%	0,2%	3,3%	8,9%						
% du CA TTC de l'exercice							9,8%	0,5%	0,1%	0,1%	0,6%	1,2%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total TTC des factures exclues (K€)												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : <input type="checkbox"/> Délais légaux :						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : <input type="checkbox"/> Délais légaux :					

## 1.2.3. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

### 1.2.3.1. Opérations effectuées par U10 Corp dans le cadre du programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions en cours a été autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 11 juin 2025.

Ses principales caractéristiques sont reprises ci-dessous :

Objectifs du programme de rachat d'actions :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la Société et/ou de son groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L225-177 et suivants et L225-197-1 et suivants du Code de commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),
- la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou par la réglementation en vigueur ou encore par l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachats d'actions.

U10 Corp a mis en place depuis son transfert au second marché, conformément à la réglementation applicable en la matière, un contrat de liquidité confié, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2013, à TP ICAP (Europe).

- Part maximale du capital de U10 Corp susceptible d'être rachetée : 10 % (soit 1 711 070 actions à la date d'élaboration du descriptif). Compte tenu du nombre de titres déjà détenus au 30 avril 2025, la part maximale effective de titres que la Société peut acheter représente 9,84 % du capital, soit 1 682 928 actions.
- Caractéristiques des titres : les titres susceptibles d'être rachetés par U10 Corp sont des actions ordinaires cotées sur le marché EURONEXT GROWTH - Code ISIN : FR0000079147.
- Prix maximum unitaire d'achat : 10 €.
- Durée du programme d'achat : 18 mois (à compter de l'assemblée générale du 11 juin 2025, soit au plus tard jusqu'au 10 décembre 2026).

Les opérations réalisées par UIO Corp en 2025 sur ses propres actions sont présentées dans le tableau ci-après :

Objectifs du programme de rachat d'actions	Animation de marché	Annulation d'actions	Total
Nombre d'actions achetées	56 242		56 242
Nombre d'actions vendues	61 708		61 708
Nombre d'actions annulées	-		-
Cours moyen des achats	1,38 €		1,38 €
Cours moyen des ventes	1,50 €		1,50 €
Montant des frais de négociation HT en €	1 236 €		1 236 €
Nombre d'actions inscrites au 31/12/2025	36 023		36 023
Valeur évaluée au cours d'achat	49 383 €		49 383 €
Valeur nominale	1,00 €		1,00 €

### 1.2.3.2. Mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions

Nous vous demandons de vous prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L22-10-62 et suivants du Code de commerce, en autorisant votre Conseil d'Administration à opérer en bourse sur les propres actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une durée de dix-huit mois.

Les objectifs de ce programme de rachat sont les suivants :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital, conformément à la résolution qui vous est proposée, sous réserve de son adoption,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la Société et/ou de son groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L225-177 et suivants et L225-197-1 et suivants du Code de commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),
- la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou la réglementation en vigueur ou encore l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société et ce, dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera.

La Société ne pourra acheter ses propres actions que jusqu'à concurrence de 10 % du nombre des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de l'assemblée, à un prix par action au plus égal à dix (10) € (hors frais d'acquisition).

Le nombre d'actions acquis par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange, dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne peut excéder 5 % de son capital.

Le montant maximum des fonds consacrés à la réalisation de ce programme est de dix millions (10 000 000) €.

Le Conseil d'Administration devra informer l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées, en application de la présente autorisation.

Ce nouveau programme de rachat d'actions se substituera à celui autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 11 juin 2025.

### **1.2.4. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL**

#### Personnes détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote

Au 31 décembre 2025, les personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société sont les suivantes :

Actionnaires > 5%	Actions	%	Droits de vote (1)	%
LVR Capital (2)	1 064 660	6,22%	2 129 320	7,20%
DOCKER (2)	11 231 647	65,64%	22 463 294	75,95%
Thierry LIEVRE	1	0,00%	2	0,00%
<b>Total Thierry LIEVRE</b>	<b>12 296 308</b>	<b>71,86%</b>	<b>24 592 616</b>	<b>83,15%</b>

(1) L'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2010 a décidé d'attribuer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

(2) Détenues à 100 % directement et indirectement par Thierry LIEVRE.

## 1.2.5. DECLARATIONS AUPRES DE L'AMF DE FRANCHISEMENT DE SEUILS LEGAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été portée à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2025.

## 1.2.6. ÉTAT DE L'ACTIONNARIAT SALARIE

Il n'existe pas d'actionnariat salarié dont les titres font l'objet d'une gestion collective.

## 2. RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2021	2022	2023	2024	2025
<b>En € sauf pour le nombre d'actions et de salariés</b>					
<b>Situation fin d'exercice</b>					
Capital social	17 161 547	17 110 707	17 110 707	17 110 707	17 110 707
Nombre d'actions émises	17 161 547	17 110 707	17 110 707	17 110 707	17 110 707
<b>Résultat global des opérations</b>					
Chiffre d'affaires HT	1 436 914	1 300 142	1 919 524	1 776 812	1 802 982
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	-942 819	1 729 242	-595 239	-1 764 229	-1 746 491
Impôt sur les bénéfices	-385 139	0	-62 277	-914 173	-565 746
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-653 866	1 459 022	-335 465	25 993	699 458
Montants des bénéfices distribués	0	0	1 368 857	0	0
<b>Résultat des opérations réduit à une action :</b>					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	-0,03	0,10	-0,03	-0,05	-0,07
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-0,04	0,09	-0,02	0,00	0,04
Dividende versé	0,00	0,08	0,00	0,00	0,00
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés	5	3	2	2	2
Montant de la masse salariale	749 763	748 592	702 791	825 477	712 577
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	216 485	296 585	268 423	314 024	315 227

## 3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les informations présentées dans ce rapport forment le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application des articles L225-37 et suivants du Code de commerce préparé sur la base des délibérations du Conseil d'Administration avec l'appui des directions fonctionnelles de la Société.

### 3.1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

---

#### 3.1.1. COMPOSITION DU CONSEIL

Au 31 décembre 2025, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de quatre membres, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société :

##### **Thierry LIEVRE**

###### **Fondateur, Président-Directeur Général**

58 ans. En 1994, Thierry LIEVRE crée L3C, société historique du Groupe devenue **U10**. Il dirige le groupe U10 Corp et en est l'actionnaire majoritaire.

Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 12 296 308

##### **Yohann LIEVRE**

###### **Administrateur, Directeur Général Délégué**

36 ans. Il rejoint l'entreprise familiale en 2013 et y entreprend dès les premières années une transformation digitale.

En 2019, il devient Président de la filiale principale du groupe, la société U10 SAS, par l'intermédiaire de sa société YL Cap.

Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 79 579

##### **Erick POUILLY**

###### **Administrateur indépendant**

63 ans. De formation ESSEC et IEP Lyon, Erick Pouilly a travaillé pendant plus de 20 ans dans le domaine de l'investissement successivement chez SOPROME, BANQUE DE VIZILLE et EVOLEM. Il gère aujourd'hui un fonds d'investissement américain spécialisé dans les prises de participation dans des PME américaines.

Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 7 500

##### **LVR Capital**

###### **Administrateur**

LVR Capital est la holding personnelle de Thierry LIEVRE, fondateur du groupe U10, Président et Directeur Général. LVR Capital est détenue directement et indirectement à 100 % par Thierry Lievre. Elle est représentée par Monsieur Laurent Simon, Avocat, domicilié 112 rue Garibaldi, 69006 Lyon, représentant permanent.

Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 12 296 307

L'ensemble des administrateurs composant le Conseil d'Administration dispose d'une expérience établie dans la vie des affaires. Ils ont la compétence, l'expérience et le temps nécessaire au bon exercice de leur fonction.

Le Président est nommé par le Conseil pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Chaque administrateur doit être actionnaire de la Société pendant toute la durée de son mandat.

La durée des fonctions d'administrateur est de 6 ans. Le détail des dates de renouvellement figure au point 3.1.

La Société aspire profondément à féminiser son Conseil d'Administration dans sa composition et ce, même si elle n'est pas soumise à l'obligation légale de représentation équilibrée des hommes et des femmes instaurée par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, modifiée par les lois du 4 août 2014, du 22 mai 2019 et par l'ordonnance du 16 septembre 2020 et dont les seuils sont fixés par l'article L225-18-1 du Code de commerce.

#### 3.1.2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le Président-Directeur Général organise les travaux du Conseil d'Administration, qui se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. La présence effective de la moitié au moins des administrateurs est requise pour la validité des délibérations du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Lorsque les administrateurs participent aux réunions du Conseil et expriment leur vote, ils représentent l'ensemble des actionnaires de la Société et agissent dans l'intérêt social. Ils doivent donc veiller à leur indépendance d'analyse, de jugement de décision et d'action et à rejeter toute pression pouvant s'exercer sur eux. Ils sont tenus à la discrétion à l'égard des informations confidentielles et données comme telles par le Président.

Les administrateurs participent aux travaux du Conseil. Les éléments présentés à la délibération du Conseil d'Administration sont préparés par le Président et le membre du Conseil d'Administration en charge du dossier, qui s'appuie sur les informations transmises par la Société.

Pour la préparation des principales décisions, le Conseil d'Administration s'appuie sur ses conseils externes, notamment juridiques, fiscaux et en droit social.

La composition du Conseil d'Administration traduit le souhait de la Société de s'appuyer sur des expériences, des compétences et des profils différents et complémentaires.

Ainsi, la première qualité d'un Conseil d'Administration réside dans sa composition : des administrateurs intègres, compétents, comprenant le fonctionnement du groupe U10, soucieux de l'intérêt des actionnaires, exprimant clairement leurs interrogations et leurs positions, s'impliquant suffisamment dans les délibérations pour participer effectivement aux décisions du Conseil.

Conformément à la loi « attractivité » du 13 juin 2024 qui a assoupli les modalités de réunion des conseils d'administration des sociétés anonymes, l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 juin 2025 a voté une modification des statuts permettant que l'intégralité des réunions du Conseil d'Administration puissent se tenir par moyen de visioconférence et que le Conseil d'Administration puisse adopter toute décision, sans exception, au moyen d'une consultation écrite, sauf opposition d'un ou plusieurs membre(s) du Conseil quant à l'utilisation de ce procédé (conformément aux dispositions légales).

### **3.1.3. SYSTEME MONISTE UNIFIE DE DIRECTION GENERALE ET LIMITATIONS EVENTUELLES APPORTEES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES**

Le Conseil d'Administration peut choisir entre deux modes d'exercice de la Direction Générale, en vertu de l'article L225-51-1 du Code de commerce. Soit la Direction Générale de la Société est assurée sous la responsabilité du Conseil par le Président du Conseil d'Administration, il y a alors cumul des fonctions. Soit la Direction Générale est assurée par une autre personne nommée par le Conseil en tant que Directeur Général, il y a alors dissociation des fonctions.

Le Conseil d'Administration du 28 juin 2002 a opté pour le cumul des fonctions. Le Président du Conseil assume la Direction Générale et est investi à ce titre des pouvoirs les plus étendus, conformément à la loi, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs réservés par la loi aux assemblées générales et au Conseil d'Administration.

Le système moniste unifié répond étroitement aux fonctionnements et spécificités du groupe U10, qui est un groupe à taille humaine, présidé par un Dirigeant entrepreneur. Il permet de renforcer l'efficacité opérationnelle avec une meilleure coordination des opérations au sein du Groupe. De plus, il simplifie le processus décisionnel et permet ainsi de gagner en réactivité face à l'environnement concurrentiel. Enfin, il permet une unicité de commandement en interne et en externe, tout en favorisant une relation étroite entre dirigeants et actionnaires.

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

### **3.1.4. CONFLITS D'INTERETS**

Chaque administrateur a le devoir de faire part spontanément au Conseil de toute situation, ou de tout risque de conflit d'intérêt réel ou potentiel avec la Société ou l'une de ses filiales, et doit s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'au vote de la ou des délibérations correspondantes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucun administrateur n'a fait part de l'existence de conflit d'intérêt.

### **3.1.5. MISSIONS ET ACTIONS DU CONSEIL**

Le Conseil d'Administration représente l'ensemble des actionnaires et s'impose d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il est l'instance décisionnaire de gestion de la Société. Il peut procéder à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans ce cadre et sans que cette énumération soit exhaustive, le Conseil d'Administration :

- délibère sur la stratégie de la Société proposée par les dirigeants sociaux et sur les opérations qui en découlent, et plus généralement sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements significatifs ;
- désigne ou propose la nomination de dirigeants sociaux chargés de gérer la Société et contrôle l'exécution de leurs missions respectives ;
- autorise les cautions, avals et garanties ;
- autorise préalablement les conventions « réglementées » conformément aux dispositions légales et aux statuts ;
- établit et arrête les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les comptes semestriels ;
- examine les documents de gestion prévisionnelle ;
- se tient informé de tout événement important concernant la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers ;
- convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées Générales des actionnaires ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois, afin de discuter et mettre en œuvre les projets de l'année 2025 :

Date	Taux de présence	Ordre du jour
29/01/2025	75%	Décision à prendre quant à la rémunération du Président et du Directeur Général de la filiale UIO SAS
26/02/2025	75%	Communiqué Financier sur le chiffre d'affaires annuel 2024 Renouvellement des garanties de la société conférées à la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK CO., LTD
30/04/2025	100%	Examen et arrêté des comptes sociaux et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont l'approbation sera à soumettre ultérieurement à l'Assemblée Générale des actionnaires  Communiqué financier des résultats annuels 2024 Présentation et analyse des documents de gestion prévisionnelle Proposition d'affectation du résultat Proposition de renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes titulaire ORFIS  Proposition de modification des modalités de réunion du Conseil d'Administration et de modification corrélative des statuts sociaux (modification de l'article 14.6 et création de l'article 14.7) Mise en place d'un programme de rachat d'actions Délibération sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale Rédaction et mise au point du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise établis par le Conseil d'Administration Autorisations financières de l'Assemblée Générale des actionnaires à conférer au Conseil d'Administration Examen des conventions réglementées Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires prévue le 11 juin 2025 devant notamment statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, avec l'ordre du jour suivant : - Examen des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés et sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024.  - Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.  - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024, - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, - Quitus aux administrateurs. - Affectation du résultat. - Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. - Autorisation consentie au conseil d'administration pour opérer en bourse sur les propres actions de la Société en application de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce. - Mandat du co-commissaire aux comptes titulaire ORFIS. - Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions. - Modification des modalités de réunion du Conseil d'Administration et modification corrélative des statuts sociaux (modification de l'article 14.6 et création de l'article 14.7) - Pouvoirs pour les formalités légales. - Délégation des pouvoirs à Thierry LIEVRE, Président – Directeur Général, pour la préparation, la convocation et la tenue de cette Assemblée.
11/06/2025	75%	Mise en place du programme de rachat par la Société de ses propres actions, autorisé par l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 11 juin 2025
30/07/2025	75%	Communiqué Financier sur le chiffre d'affaires du premier semestre 2025
31/10/2025	75%	Autorisation de conclure un avenant au contrat de crédit-bail immobilier du 6 mars 2023

Date	Taux de présence	Ordre du jour
31/10/2025	75%	Examen et approbation des comptes semestriels consolidés du Groupe UIO et du rapport d'activité semestriel au 30 juin 2025 Analyse des documents de gestion prévisionnelle Communiqué Financier du premier semestre 2025 Renouvellement des standby de la Société conférées à la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK CO., LTD
19/12/2025	75%	Avenant à la convention de prestations de services LVR CAPITAL/UIO Corp du 1er juillet 2016

## 3.2. Participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'article 18 des statuts de la Société prévoit les modalités de participation aux assemblées générales, ci-après littéralement rapportées :

### « RÈGLES GÉNÉRALES

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

### CONVOCATION – ACCÈS AUX ASSEMBLÉES – POUVOIRS

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. La convocation peut, notamment, être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions fixées par décret, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, s'il est justifié, dans les conditions légales, de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives et les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également participer aux assemblées par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements. Le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Le formulaire électronique de vote à distance peut être reçu par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

### FEUILLE DE PRÉSENCE – BUREAU – PROCÈS – VERBAUX

Une feuille de présence, dûment émergée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance ou à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un membre du conseil spécialement délégué à cet effet par le conseil. À défaut, l'assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi ».

### 3.3 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

#### 3.3.1. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DE U10 CORP

Les mandataires sociaux ont exercé en 2025 au sein de U10 Corp les fonctions et mandats suivants :

Nom et adresse professionnelle	Fonction	Date de nomination	Date de renouvellement	Durée
<b>Thierry LIEVRE</b> 1 place Verrazzano 69009 Lyon	Président - Directeur Général	CA du 22/06/1998	CA du 01/06/2022	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2027
	Administrateur	AGM du 22/06/1998	AGM du 01/06/2022	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2027
<b>Yohann LIEVRE</b> 1 place Verrazzano 69009 Lyon	Directeur Général Délégué	CA du 13/12/2019	CA du 01/06/2022	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2027
	Administrateur	AGM du 03/06/2020		Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2025
<b>Erick POUILLY</b> 19211 Stone Brook Chapel Hill, NC, 27517 USA	Administrateur	AGE du 25/06/2009	AGM du 02/06/2021	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2026
<b>SAS LVR Capital</b> Représentant permanent : Laurent Simon 1 place Verrazzano CP 610 69258 Lyon Cedex 09	Administrateur	AGO du 29/10/2012	AGM du 01/06/2022	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2027

#### 3.3.2. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE U10

Les mandataires sociaux ont exercé en 2025 au sein des sociétés du groupe U10, les fonctions et mandats suivants :

<b>Thierry LIEVRE</b>	Directeur de SMERWICK GROUP, société de droit hongkongais Directeur de U10 Limited
<b>Yohann LIEVRE</b>	Président YL Cap SAS, elle-même Présidente de U10 SAS
<b>LVR CAPITAL</b>	Directrice Générale de U10 SAS Directrice Générale de YL Cap, elle-même Présidente de U10 SAS

### 3.3.3. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES HORS DU GROUPE UIO

Mandats exercés hors du groupe UIO	2025	2024	2023	2022	2021
<b>Thierry LIEVRE</b>					
Président de TLK.USA LLC	•	•	•	•	•
Président de LVR Capital SAS	•	•	•	•	•
<b>Yohann LIEVRE</b>					
Directeur Général de LVR Capital SAS	•	•	•	•	•
Président de YL Cap SAS	•	•	•	•	•
<b>Erick Pouilly</b>					
Administrateur de la société Lucidity Lights Inc, USA	•	•	•	•	•
Président de la société Focus, LLC, USA	•	•	•	•	•
Administrateur de la société Sterling Investco, LLC, USA	•	•	•	•	•
Administrateur de la société Fabulous Floors Inc, LLC, USA	•	•	•	•	•
Administrateur de la société Poblocki, USA	•	•	•	•	•
Gérant de la SCI JEESP	•	•	•	•	•
Président de la société PIC LLC, USA	•	•	•	•	•
Président de la société US.IN, LLC, USA	•	•	•	•	•
Président de la société FUSAIN, LLC, USA	•	•	•	•	•
Président de la société VALUS, LLC, USA	•	•	•	•	•
Vice-Président de la société TLK.USA LLC	•	•	•	•	•
Administrateur du SP Anderson Group, Canada	•	•	•	•	•
<b>LVR Capital</b>					
Gérante de la SNC LE QUAI	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC LA CASA	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC NUMA BLANC	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC CARAT	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC SUN ARBOIS	•	•	•	•	•
Présidente de la SAS DOCKER	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC MILLE 8	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC SUNSET	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC CAP 33	•	•	•	•	•
Présidente de la SAS INTEN jusqu'au 30 juin 2021					•
Présidente de la SAS INVESTORY	•	•	•		
Directrice Générale de la SAS TAWABIKA	•	•	•		
Gérante de la SNC FORTUNAT	•	•			
<b>YL Cap</b>					
Présidente de la SAS INTEN depuis le 30 juin 2021	•	•	•	•	•
Présidente de la SAS TAWABIKA	•	•	•		
Présidente de la SAS YMDA	•	•			

### 3.4. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif ou une filiale

Nous vous précisons qu'en application des dispositions de l'article L225-37-4 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit mentionner les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société,
- et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Sont néanmoins exclues les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Nous vous informons qu'aucune convention visée par les dispositions ci-dessus n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### 3.5. Informations concernant les délégations dans le cadre d'augmentations de capital

Dans le cadre du renouvellement des délégations d'augmentations de capital en cours de validité, l'Assemblée Générale du 19 juin 2024 a mis fin à certaines autorisations données par l'Assemblée Générale du 1er juin 2022. Les utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2025 font l'objet, en application des dispositions de l'article L225-37-4 al.3 du Code de commerce, d'une présentation synthétique figurant dans le tableau ci-après :

Nature de l'autorisation	Date de l'AGE	Durée de l'autorisation	Date expiration	Montant autorisé	Utilisation
Autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. <b>(Neuvième résolution)</b>	19 juin 2024	26 mois	18 août 2026	10 000 000 € Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour Rapport CAC 30-avr-24
Autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. <b>(Dixième résolution)</b>	19 juin 2024	26 mois	18 août 2026	10 000 000 € Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour Rapport CAC 30-avr-24
Autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé. <b>(Onzième résolution)</b>	19 juin 2024	26 mois	18 août 2026	10 000 000 € Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour Rapport CAC 30-avr-24
Autorisation à donner au conseil d'administration aux fins de d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre par la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. <b>(Douzième résolution)</b>	19 juin 2024	26 mois	18 août 2026	10 000 000 € dans la limite de 10 % du capital social Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour Rapport CAC 30-avr-24
Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes. <b>(Treizième résolution)</b>	19 juin 2024	26 mois	18 août 2026	10 000 000 € Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour Rapport CAC 30-avr-24
Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires. <b>(Quatorzième résolution)</b>	19 juin 2024	26 mois	18 août 2026	10 000 000 € dans la limite de 15 % de l'émission initiale Plafond global : 40 000 000	Non utilisée à ce jour Rapport CAC 30-avr-24

# COMPTES CONSOLIDES ANNUELS

31 décembre 2025

<b>1. BILAN CONSOLIDE</b>	<b>page 25</b>
<b>2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</b>	<b>page 25</b>
<b>3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE</b>	<b>page 26</b>
<b>4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b>	<b>page 27</b>
<b>5. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES</b>	<b>page 28</b>
5.1. Règles et méthodes comptables	page 28
5.2. Présentation des postes de bilan	page 30
5.2.1. ACTIFS IMMOBILISES	page 30
5.2.1.1. Écarts d'acquisition	page 30
5.2.1.2. Immobilisations incorporelles	page 30
5.2.1.3. Immobilisations corporelles	page 31
5.2.1.4. Immobilisations financières	page 31
5.2.2. ACTIFS CIRCULANTS	page 32
5.2.2.1. Stocks	page 32
5.2.2.2. Créances	page 32
5.2.2.3. Disponibilités	page 32
5.2.3. CAPITAUX PROPRES	page 33
5.2.3.1. Plans d'options de souscription d'actions	page 33
5.2.3.2. Information sur le capital	page 33
5.2.3.3. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	page 33
5.2.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	page 33
5.2.5. DETTES	page 34
5.2.5.1. Endettement financier net	page 34
5.2.5.2. Dettes fournisseurs et autres dettes	page 35
5.3. Présentation des postes du compte de résultat	page 36
5.3.1. CHIFFRE D'AFFAIRES	page 36
5.3.2. RESULTAT D'EXPLOITATION	page 36
5.3.2.1. Charges de personnel et effectifs	page 36
5.3.2.2. Autres charges d'exploitation	page 36
5.3.3. DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	page 36
5.3.4. RESULTAT FINANCIER	page 37
5.3.5. RESULTAT EXCEPTIONNEL	page 37
5.3.6. IMPOTS SUR LES BENEFICES	page 37
5.3.7. BENEFICE PAR ACTION	page 38
5.4. Information sectorielle	page 38
5.5. Compte de résultat pro forma	page 38
5.6. Engagement hors bilan	page 38
5.7. Parties liées	page 39
5.7.1. ENTREPRISES LIEES	page 39
5.7.2. REMUNERATION DES DIRIGEANTS	page 39
5.8. Honoraires des commissaires aux comptes et membres du réseau en charge pour le Groupe	page 40
<b>6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES</b>	<b>page 41</b>

## 1. BILAN CONSOLIDE

Actif k€	Note	Brut	2025 Amort. Provisions	Net	2024 Net
Immobilisations incorporelles	5.2.1.2	43 598	43 335	263	279
<i>dont écarts d'acquisition</i>	<i>5.2.1.1</i>	<i>40 354</i>	<i>40 354</i>	-	-
Immobilisations corporelles	5.2.1.3	33 362	20 833	12 529	13 056
Immobilisations financières	5.2.1.4	2 936	15	2 921	2 407
<b>Total Actif Immobilisé</b>		<b>79 896</b>	<b>64 184</b>	<b>15 713</b>	<b>15 742</b>
Stocks et en-cours	5.2.2.1	49 053	549	48 504	56 079
Clients et comptes rattachés	5.2.2.2	20 844	192	20 652	19 515
Autres créances et charges constatées d'avance	5.2.2.2	12 983	-	12 983	12 683
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	5.2.2.3	19 845	-	19 845	18 247
<b>Total Actif Circulant</b>		<b>102 725</b>	<b>741</b>	<b>101 984</b>	<b>106 525</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>182 621</b>	<b>64 925</b>	<b>117 697</b>	<b>122 267</b>

Passif k€	Note	2025	2024
Capital		17 111	17 111
Prime d'émission et d'apport		12 807	12 807
Titres d'autocontrôle		-50	-64
Réserves et résultat		11 753	10 718
<b>Capitaux propres - Part du Groupe</b>	<b>4</b>	<b>41 621</b>	<b>40 571</b>
Intérêts minoritaires		819	891
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>4</b>	<b>42 440</b>	<b>41 461</b>
Provisions pour risques et charges	5.2.4	1 702	1 122
Emprunts et dettes financières	5.2.5.1	34 753	36 946
Fournisseurs et comptes rattachés	5.2.5.2	25 630	29 063
Autres dettes et comptes de régularisation	5.2.5.2	13 172	13 675
<b>Total Dettes</b>		<b>75 257</b>	<b>80 806</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>117 697</b>	<b>122 267</b>

## 2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Compte de résultat k€	Note	2025	2024
Chiffre d'affaires	5.3.1	167 154	176 528
Autres produits d'exploitation		335	1 054
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>167 489</b>	<b>177 583</b>
Achats consommés		-115 024	-125 691
Charges de personnel	5.3.2.1	-17 083	-17 515
Charges externes	5.3.2.2	-26 568	-27 937
Impôts et taxes		-1 376	-1 297
Autres charges d'exploitation		-733	-609
<b>Résultat d'exploitation avant dotations nettes aux amortissements et provisions - EBITDA</b>		<b>6 705</b>	<b>4 533</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.3.3	-1 937	-162
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>4 768</b>	<b>4 371</b>
Produits financiers		1 254	1 836
Charges financières		-3 880	-4 033
<b>Résultat financier</b>	<b>5.3.4</b>	<b>-2 626</b>	<b>-2 197</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>5.3.5</b>	<b>-</b>	<b>-976</b>
Impôt sur les sociétés	5.3.6	-689	-396
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>1 453</b>	<b>802</b>
<b>Attribuable aux :</b>			
Actionnaires du Groupe UIO		1 383	630
Intérêts minoritaires		70	173
<b>Résultat par action</b>		<b>0,08</b>	<b>0,04</b>

### 3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Tableau de flux de trésorerie k€	Note	2025	2024
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>1 453</b>	<b>802</b>
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		1 965	1 029
Dotations aux amortissements et dépréciations	5.2.1.1 à 5.2.1.3	1 491	1 520
Variation de provisions pour risques et charges	5.2.4	280	-1 076
Variation des impôts différés	5.3.6	198	515
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		0	51
Divers		-4	19
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>		<b>3 418</b>	<b>1 831</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		2 182	2 656
Stocks	5.2.2.1	7 543	-1 439
Clients et comptes rattachés	5.2.2.2	-2 591	-6 229
Fournisseurs	5.2.5.2	-1 981	8 196
Autres créances et dettes d'exploitation	5.2.2.2 & 5.2.5.2	-788	2 128
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>5 600</b>	<b>4 487</b>
<i>dont impôt sur les sociétés décaissé</i>		<i>-196</i>	<i>-20</i>
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5.2.1.2	-135	-114
Acquisition d'immobilisations corporelles	5.2.1.3	-818	-774
Acquisition d'immobilisations financières	5.2.1.4	-880	-1 263
Cessions d'immobilisations	5.2.1.2 à 5.2.1.4	153	388
Incidence des variations de périmètre		-10	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements</b>	<b>4</b>	<b>-1 689</b>	<b>-1 763</b>
Dividendes versés hors Groupe	4	-152	-170
Titres d'autocontrôle	4	15	-27
Souscription d'emprunts	5.2.5.1	935	-
Remboursement d'emprunts à plus de 2 ans à l'émission	5.2.5.1	-6 809	-6 946
Variation des intérêts courus	5.2.5.1	-1	-7
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>-6 012</b>	<b>-7 150</b>
Incidence des variations de change		17	69
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-2 084</b>	<b>-4 356</b>
Trésorerie d'ouverture	5.2.5.1	761	5 117
Trésorerie de clôture	5.2.5.1	-1 323	761

Le tableau de flux a été constitué selon la méthode indirecte à partir du résultat net des entreprises intégrées. La trésorerie correspond aux disponibilités et valeurs mobilières de placement diminuées des concours bancaires courants. Conformément à la recommandation de l'ANC 2022-02 du 13 mai 2022, les créances cédées au factor ne sont pas reclassées dans le poste « Clients et comptes rattachés ».

Le montant des intérêts décaissés au cours de l'exercice s'élève à 1 505 k€ (1 670 k€ au 31 décembre 2024).

## 4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Nombre d'actions <sup>1</sup>	Capital	Primes	Réserves et résultat	Actions propres	Ecart de conversion	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/2023</b>	<b>17 077 335</b>	<b>17 111</b>	<b>12 807</b>	<b>4 964</b>	<b>-38</b>	<b>4 941</b>	<b>39 785</b>	<b>888</b>	<b>40 673</b>
Résultat de l'exercice 2024	-	-	-	630	0	0	630	173	802
Montant net des profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	168	168	-	168
<b>Total des profits et pertes comptabilisés en 2024</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>630</b>	<b>0</b>	<b>168</b>	<b>798</b>	<b>173</b>	<b>971</b>
Titres d'autocontrôle	-8 117	-	-	12	-27	-	-15	-	-15
Distribution de dividendes des sociétés intégrées	-	-	-	-	-	-	-	-170	-170
Autres mouvements	-	-	-	3	-	-	3	-	3
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/2024</b>	<b>17 069 218</b>	<b>17 111</b>	<b>12 807</b>	<b>5 609</b>	<b>-64</b>	<b>5 109</b>	<b>40 571</b>	<b>891</b>	<b>41 461</b>
Résultat de l'exercice 2025	-	-	-	1 383	-	-	1 383	70	1 453
Montant net des profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-366	-366	-	-366
<b>Total des profits et pertes comptabilisés en 2025</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 383</b>	<b>0</b>	<b>-366</b>	<b>1 017</b>	<b>70</b>	<b>1 087</b>
Titres d'autocontrôle	-5 818	-	-	-3	15	-	12	-	12
Distribution de dividendes des sociétés intégrées	-	-	-	-	-	-	-	-152	-152
Autres mouvements	-	-	-	32	-	-	32	-	32
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/2025</b>	<b>17 063 400</b>	<b>17 111</b>	<b>12 807</b>	<b>7 020</b>	<b>-50</b>	<b>4 743</b>	<b>41 631</b>	<b>809</b>	<b>42 440</b>

(1) après élimination des titres d'autocontrôle

Aucun dividende n'a été distribué en 2024 et 2025 par la société U10 Corp.

## 5. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés annuels du groupe U10 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 30 avril 2026.

### Faits marquants de l'exercice et de l'exercice précédent

U10 Corp a initié des travaux d'aménagement dans le bâtiment objet d'une opération de lease-back en 2023. Un avenant au crédit-bail immobilier et un prêt ont été souscrits en vue de financer ces travaux débutés fin 2025 et qui seront finalisés en 2026.

Dans le cadre de sa politique RSE, certaines sociétés du groupe U10 ont procédé au remplacement de l'intégralité des éclairages traditionnels de ses locaux logistiques par des lampes LED. Le remplacement des lampes d'ancienne génération sera finalisée en 2026 dans les bâtiments de U10 SAS. Conformément à l'application du règlement ANC 2025-06 sur le traitement comptable des primes d'énergie, ces travaux ont donné lieu à la comptabilisation d'un produit d'exploitation de 50 k€ en 2024 et 344 k€ en 2025.

Par ailleurs, des travaux d'aménagement des locaux de Thizy les Bourgs ont débuté fin 2025. Outre l'agrandissement des surfaces de bureaux, U10 procédera notamment au remplacement d'une verrière par des matériaux plus isolants, au changement du système de chauffage pour une pompe à chaleur et à la mise en place d'une Gestion Technique du Bâtiment. Ces travaux sont en cours au 31/12/2025 et seront finalisés en 2026. S'inscrivant dans la démarche RSE de l'entreprise, ils sont financés par un avenant du CBI existant et par la souscription d'un Prêt Vert auprès de BPI.

### Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur les comptes consolidés 2025 n'est à signaler.

La guerre déclenchée en Iran en février 2026 n'a pas de conséquences sur les voies empruntées par les bateaux puisqu'ils contournent le Cap de Bonne Espérance mais pourrait contribuer à l'augmentation du prix du pétrole. Toutefois, le prix de revient des marchandises est composé de nombreux éléments dont le pétrole n'est qu'une infime partie. Comme lors de la reprise intense post-Covid, U10 veille à anticiper et maîtriser ses coûts de transport.

## 5.1. Règles et méthodes comptables

---

### Référentiel comptable

Les comptes consolidés au 31 décembre 2025 du groupe U10 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés.

### Changements comptables liés à la réglementation

Le règlement ANC 2024-05 du 3 octobre 2024, homologué le 24 décembre 2024, modifiant le règlement ANC 2020-01 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 dont les principales évolutions portent sur les écarts d'acquisition négatifs (badwill) et sur la méthode applicable aux regroupement entre les entités sous contrôle commun, n'a pas eu d'impact sur les comptes du groupe.

Le règlement ANC 2022-06 homologué le 30 décembre 2023 modifie le PCG et s'applique à compter du 1er janvier 2025.

Ce nouveau règlement entraîne des impacts significatifs, notamment :

- la redéfinition du résultat exceptionnel (PCG art. 513-5), en l'absence de définition dans le règlement ANC 2020-01 ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- le reclassement de la charge d'amortissement des frais d'émission d'emprunt dans le résultat financier.

### Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

La nouvelle définition du résultat exceptionnel entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui, avant l'application du nouveau règlement, étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences portent sur les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles qui représentaient en 2024 la somme de -51 k€, aucune cession ou moins-value n'a été réalisée en 2025.

### Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui, avant l'application du nouveau règlement, étaient comptabilisées dans le poste "Autres produits d'exploitation", dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les "transferts de charges" inscrits parmi les produits d'exploitation s'élevaient à 913 k€.

Le nouveau règlement n'a pas eu d'impact sur les comptes du groupe, les charges d'amortissement liées à l'étalement des frais d'emprunt (retraitement de l'opération de lease back) étant non significatives.

## Méthodes de référence

Conformément au règlement ANC 2020-01, le Groupe applique les méthodes de référence pour l'établissement de ses comptes consolidés et n'est concerné que par l'étalement des frais d'émission d'emprunts et la prise en compte des engagements de retraite et autres avantages du personnel.

## Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2025, le Groupe est constitué de 14 sociétés.

Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre.

Type d'activité	Nom	2025		2024		Activité	
		Date de création ou de prise de contrôle	% de détention	Méthode de consolidation	% de détention		Méthode de consolidation
Services Centraux	UIO Corp	Création le 4 mai 1994	-	IG	-	IG	Société mère
Maison	UIO	Création le 12 décembre 2003	100 %	IG	100 %	IG	Société commerciale fournisseur B to B en décoration d'intérieur
	FRED OLIVIER	Création le 13 juin 2018	100 %	IG	100 %	IG	Société spécialisée dans la conception d'articles textiles d'art de la table
	LA NOUBA	1 <sup>er</sup> juillet 2014	50,95 %	IG	50,95 %	IG	Société spécialisée dans la commercialisation d'articles de fête
	U-WEB	Création le 16 août 2011	51 %		51 %	IG	Société spécialisée dans la vente via les places de marché sur internet d'articles d'équipement de la maison et de la personne
Asie	SMERWICK GROUP	1 <sup>er</sup> juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Holding de droit hongkongais de l'ensemble des sociétés basées en Asie
	LONGFIELD LIMITED	1 <sup>er</sup> juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit hongkongais, qui réalise le négoce d'articles en provenance de Chine
	SMERWICK LIMITED	1 <sup>er</sup> juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit hongkongais qui réalise le négoce d'articles en provenance d'autres pays de la zone Asie par le biais de sa branche à Taiwan
	SMERWICK TAIWAN BRANCH LIMITED	1 <sup>er</sup> juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit taiwanais qui réalise le négoce d'articles en provenance d'autres pays de la zone Asie
	MADE IN UIO (ex. HENGWEI ASIA LIMITED)	1 <sup>er</sup> juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit hongkongais qui réalise le négoce d'articles en provenance de Chine
	LONGGANG LIMITED	03-juin-10	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit chinois qui réalise des prestations de service pour ses clients exportateurs
	HENGWEI SH	06-mai-11	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit chinois qui réalise le négoce et la distribution de produits en direction du marché chinois
	Hengqin Management Consulting Co Ltd	18-nov-16	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit chinois qui réalise des prestations de service pour ses clients exportateurs
	NEWPRO ASIA LIMITED	1 <sup>er</sup> janvier 2013	50,1 % contrôle 36,42 % intérêt	IG	50,1 % contrôle 36,42 % intérêt	IG	Société de droit hongkongais qui réalise le négoce d'articles "prime" en provenance de Chine
	UIO LIMITED	11-sept-15	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit hongkongais spécialisée dans l'exportation des gammes Maison

La société U-Web a été déconsolidée au 1er janvier 2025, sans impact notable sur les comptes consolidés

## Méthodes de consolidation

UIO Corp détient le contrôle exclusif de l'ensemble des sociétés dans lesquelles elle détient une participation.

Toutes les sociétés sont donc intégrées globalement.

## Méthodes de conversion

Les résultats des sociétés étrangères hors zone Euro sont convertis au cours moyen de change de la période ; les comptes de bilan sont convertis au cours de clôture de la période concernée. Les écarts de conversion sont présentés distinctement dans les capitaux propres.

Les goodwill provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des éléments de l'entité étrangère et sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité. Depuis le passage en Normes françaises, leur valeur brute est figée et ils sont totalement amortis. Les goodwill créés postérieurement à la transition en Normes françaises seront convertis au taux de clôture à la fin de la période. Aucun nouveau goodwill n'a été créé depuis cette transition.

Les taux de conversion des devises utilisés sont les suivants :

Taux de change	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Taux moyen	Taux clôture	Taux moyen	Taux clôture
1 euro = Dollar américain (USD)	1,12934	1,17500	1,08205	1,03890

## Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture. Les écarts de change sur les opérations commerciales sont inclus dans la rubrique concernée du résultat d'exploitation.

## 5.2. Présentation des postes de bilan

### 5.2.1. ACTIFS IMMOBILISES

#### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût des regroupements d'entreprises (frais d'acquisition exclus) et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises. Ils sont enregistrés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises. La détermination des justes valeurs et des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris celles concernant les impôts différés actifs.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

En cas d'acquisition de minoritaires après la prise de contrôle, la différence entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres acquise est constatée directement en réserves consolidées. De même, en cas de cession sans perte de contrôle, l'impact est constaté directement en réserves consolidées.

Les écarts d'acquisition figurent sur une ligne distincte au bilan au sein des immobilisations incorporelles pour leur coût diminué des éventuelles dépréciations constatées. Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement en résultat l'année de la prise de contrôle. Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées en résultat d'exploitation. Leur présentation en résultat exceptionnel reste possible mais est soumise au strict respect des règles définissant le résultat exceptionnel prévues par le PCG. Elles ne sont pas réversibles sauf en cas de cession.

#### Amortissements

Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée maximum de 10 ans.

Suite au passage aux normes françaises, le Groupe a repris le plan d'amortissement comme si les amortissements avaient été pratiqués sans discontinuer tout en tenant compte du règlement ANC n° 2015-07 du 23 novembre 2015, abrogé par le règlement ANC 2020-01.

#### 5.2.1.1. Écarts d'acquisition

Écarts d'acquisition k€	2025		2024	
	Valeur brute	Amort.	Valeur nette	Valeur nette
France	20 515	20 515	-	-
Asie	19 839	19 839	-	-
<b>Total</b>	<b>40 354</b>	<b>40 354</b>	-	-

#### 5.2.1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs du Groupe sont conformes au règlement CRC 2002-10. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire ou dégressive sur leur durée d'utilisation.

- Dessins : de 1 à 4 ans
- Logiciels, brevets, licences, marques : 1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 ans

Compte tenu de son activité, le Groupe ne supporte aucun frais de recherche et développement.

Immobilisations incorporelles k€	2025		2024	
	Valeur brute	Amort.	Valeur nette	Valeur nette
Matrices - Dessins	591	539	52	66
Logiciels, brevets, licences, marques	2 617	2 442	175	150
Autres immobilisations incorporelles	37	-	37	63
<b>Total</b>	<b>3 244</b>	<b>2 981</b>	<b>263</b>	<b>279</b>

Immobilisations incorporelles k€	Ouverture (net)	Variations de périmètre	Acquisitions	Dotations	Autres mouvements	Clôture (net)
Matrices - Dessins	66	-	61	-75	-	52
Logiciels, brevets, licences, marques	150	-2	47	-74	53	175
Autres immobilisations incorporelles	63	-	26	-	-53	37
<b>Total</b>	<b>279</b>	<b>-2</b>	<b>135</b>	<b>-149</b>	<b>-</b>	<b>263</b>

La mise en œuvre des tests de dépréciation n'a pas conduit à constater de dépréciation.

### 5.2.1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs du Groupe sont conformes au règlement CRC 2002-10. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire ou dégressive sur leur durée d'utilisation.

- Bâtiments : 10 à 30 ans
- Agencements généraux : de 3 à 20 ans
- Matériels et outillages industriels : de 1 à 8 ans
- Matériels de transport : de 2 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau : de 2 à 10 ans

Les contrats de location financement ont été retraités par rapport à leur seuil de signification sur la présentation des comptes, soit lorsque la valeur d'origine du bien est supérieure à 100 k€. Les retraitements concernent les terrains et bâtiments de UIO SAS financés par crédit-bail ainsi que l'ensemble immobilier d'UIO Corp ayant fait l'objet d'une opération de lease back en mars 2023. Les terrains et bâtiments sont comptabilisés en immobilisations corporelles et leur financement en emprunts. Une dotation aux amortissements et une charge financière sont également comptabilisées. La construction des biens objet du lease back ayant été initialement financée par un crédit-bail et retraitée dans les comptes consolidés, aucune immobilisation supplémentaire n'a été constatée suite à cette opération.

Immobilisations corporelles k€	2025		2024	
	Valeur brute	Amort.	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	1 965	-	1 965	1 965
Constructions	18 788	10 937	7 851	8 567
Installations techniques, matériel et outillage	629	595	33	50
Agencements	9 480	7 183	2 297	2 177
Matériel de transport	392	239	152	16
Matériel et mobilier de bureau	2 046	1 879	167	193
Immobilisations en cours	63	-	63	87
<b>Total</b>	<b>33 362</b>	<b>20 833</b>	<b>12 529</b>	<b>13 056</b>

Les immobilisations corporelles incluent le retraitement du crédit-bail portant sur les terrains et bâtiments de Thizy les Bourgs pour une valeur brute de 20 363 k€ et un amortissement cumulé de 10 714 k€. L'impact du retraitement du crédit-bail mobilier et immobilier sur le résultat s'élève à -60 k€, après prise en compte de l'impôt différé.

Immobilisations corporelles k€	Ouverture (net)	Acquisitions	Cessions	Dotations	Ecart de conversion	Autres mouvements	Clôture (net)
Terrains	1 965	-	-	-	-	-	1 965
Constructions	8 567	-	-	-716	-	-	7 851
Installations techniques, matériel et outillage	50	3	0	-20	-	-	33
Agencements	2 177	421	-	-399	-4	103	2 297
Matériel de transport	16	235	-	-98	1	-1	152
Matériel et mobilier de bureau	193	79	0	-108	-1	5	167
Immobilisations en cours	87	81	-	-	-	-105	63
<b>Total</b>	<b>13 056</b>	<b>818</b>	<b>0</b>	<b>-1 342</b>	<b>-5</b>	<b>1</b>	<b>12 529</b>

### 5.2.1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts bancaires bloqués et de dépôts et cautionnements. Elles sont constatées au coût d'acquisition.

Immobilisations financières k€	Ouverture (net)	Acquisitions	Cessions	Ecart de conversion	Clôture (net)
Dépôts et cautionnements versés	607	49	-153	-6	497
Autres immobilisations financières	1 800	830	-	-206	2 424
<b>Total</b>	<b>2 407</b>	<b>880</b>	<b>-153</b>	<b>-212</b>	<b>2 921</b>

Le montant des dépôts et cautionnements versés correspond principalement à des dépôts de garantie concernant l'utilisation de locaux.

Dans la rubrique « autres immobilisations financières » figurent des dépôts bancaires pour un montant de 2 300 k€ (1 783 k€ en 2024) en garantie de lignes bancaires à court terme.

## 5.2.2. ACTIFS CIRCULANTS

### 5.2.2.1. Stocks

Les stocks, constitués essentiellement de marchandises, sont valorisés au coût moyen unitaire d'achat pondéré, comprenant le prix d'achat (minoré de l'escompte obtenu) et les frais accessoires, en particulier les frais de douanes et de transport. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le coût s'avère supérieur à la valeur probable de réalisation, en tenant compte du prix du marché ainsi que des perspectives de ventes et des risques liés à l'obsolescence. Les taux de dépréciation peuvent donc différer d'une filiale à l'autre compte tenu de la nature des produits commercialisés et des circuits de distribution concernés.

Stocks k€	2025			2024		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	810	-	810	996	-	996
Marchandises	48 243	549	47 694	55 267	184	55 084
<b>Total</b>	<b>49 053</b>	<b>549</b>	<b>48 504</b>	<b>56 263</b>	<b>184</b>	<b>56 079</b>

### 5.2.2.2. Créances

Le transfert de propriété qui résulte du contrat d'affacturage des créances justifie qu'elles sortent de l'actif en contrepartie de la trésorerie reçue. Afin de couvrir le risque d'insolvabilité, des sociétés françaises du Groupe ont souscrit des contrats d'assurance-crédit auprès d'Allianz Trade. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances, sur la partie non couverte par le contrat d'assurance-crédit. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle de ce risque, qui peut dépendre de plusieurs facteurs (litiges, situation financière, retards de règlement...).

#### Créances clients

Créances clients k€	2025			2024
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	20 844	192	20 652	19 515
<b>Total</b>	<b>20 844</b>	<b>192</b>	<b>20 652</b>	<b>19 515</b>

Les créances clients sont intégralement à échéances à moins d'un an.

#### Autres créances et impôt différé

Autres créances et impôts différés k€	2025			2024
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Avances et acomptes versés	2 318	-	2 318	2 175
Créances sociales	49	-	49	90
Créances fiscales	1 938	-	1 938	2 265
Comptes courants débiteurs	1 469	-	1 469	1 087
Débiteurs divers	5 054	-	5 054	4 649
Créances fiscales IS	5	-	5	152
Charges constatées d'avance	1 447	-	1 447	1 712
Impôt différé actif	313	-	313	445
Ecart de conversion actifs	390	-	390	109
<b>Total</b>	<b>12 983</b>	<b>-</b>	<b>12 983</b>	<b>12 683</b>

Les créances et impôts différés sont à échéance à moins d'un an, à l'exception des impôts différés sur la provision pour départ en retraite (253 k€ en 2025 contre 244 k€ en 2024).

Les créances fiscales sont principalement constituées de TVA déductible ou à récupérer.

Les débiteurs divers sont composés pour l'essentiel de sommes retenues en garantie dans le cadre du contrat de factoring pour un montant de 4 719 k€ (contre 4 247 k€ au 31 décembre 2024).

Les charges constatées d'avance sont à caractère d'exploitation.

### 5.2.2.3. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées de comptes bancaires débiteurs.

Les comptes courants bancaires bloqués pour une période de plus de 3 mois à la date de clôture (par exemple, s'ils ont été donnés en nantissement) sont reclassés en immobilisations financières.

Disponibilités k€	2025	2024
Banques, disponibilités	19 845	18 247
<b>Total</b>	<b>19 845</b>	<b>18 247</b>

Comme indiqué en note 5.2.1.4, les comptes bancaires bloqués ont été classés en immobilisations financières pour un montant de 2 300 k€ (1 783 k€ en 2024). Il n'y a pas de placements à court terme.

Conformément à la recommandation de l'ANC 2022-02 du 13 mai 2022, les créances cédées au factor ne sont pas reclassées en comptes clients. Le montant des créances cédées s'élève à 17 109 k€ (18 416 k€ en 2024) et le montant figurant en trésorerie à 14 788 k€ (14 845 k€ en 2024) après déduction de la retenue de garantie. Il n'existe pas de disponibilités soumises à restriction (contrôle des changes,...).

### 5.2.3. CAPITAUX PROPRES

#### 5.2.3.1. Plans d'options de souscription d'actions

Il n'y a pas de plan de souscription d'actions en cours.

#### 5.2.3.2. Information sur le capital

##### Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont présentés en diminution des capitaux propres pour leur prix d'acquisition et de cession par le Groupe. Les éventuelles dépréciations et plus ou moins-values de cessions, constatées en résultat dans les comptes individuels, sont comptabilisées directement en capitaux propres dans les comptes consolidés, pour leur montant net de l'impôt correspondant.

Il n'y a pas de procédures et objectifs fixés à l'avance. L'évolution et la gestion du capital se font en fonction des opportunités.

Dans le cadre du programme de rachats d'actions propres autorisé par l'assemblée générale des actionnaires, U10 Corp a mis en place un contrat de liquidité ayant pour objectif d'animer le marché de ses actions.

Au 31 décembre 2025, U10 Corp détient 36 023 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

##### Évolution du capital au cours de l'exercice

Actions	2024	Augmentation	Diminution	2025
Nombre d'actions composant le capital social*	17 110 707	-	-	17 110 707
Instruments dilutifs du capital	-	-	-	-
<b>Nombre total d'actions potentielles</b>	<b>17 110 707</b>	-	-	<b>17 110 707</b>
*Dont nombre d'actions propres	41 489	-	-5 466	36 023
Net des actions propres	17 069 218	-	-5 466	17 074 684

La valeur nominale des actions est de 1€.

#### 5.2.3.3. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

Aucun dividende n'a été distribué en 2025 par la société U10 Corp.

### 5.2.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

##### Provisions pour indemnités de départs en retraite

Les salariés du Groupe perçoivent, en fonction des législations locales en vigueur, des suppléments de retraite ou des indemnités de départ en retraite. D'autre part, le Groupe a l'obligation de cotiser aux caisses de retraites dans les pays où il est implanté.

Pour les régimes à contribution définie, la charge correspondant aux primes versées est comptabilisée directement dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraite définis selon les dispositions conventionnelles sont évalués annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et sont basés sur des hypothèses actuarielles telles que : espérance de vie, rotation du personnel en fonction de l'ancienneté des salariés, revalorisation des salaires et taux d'actualisation.

Le Groupe évalue et comptabilise ses engagements de retraite selon la méthode des unités de crédit projetés conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021. Ainsi les engagements de retraite supportés par le Groupe sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel des entités françaises et étrangères sous déduction des fonds versés à des compagnie d'assurance. Il s'agit de régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite. Le Groupe répartit ainsi les droits à prestation de manière linéaire à partir de la date de prise de service du membre du personnel. L'incidence des variations d'hypothèses actuarielles est constatée immédiatement en compte de résultat.

En 2024 et 2025, le Groupe a retenu les hypothèses suivantes :

Hypothèses %	2025		2024	
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Taux d'actualisation	4,15%	1,25%	3,65%	1,60%
Taux de croissance des salaires	1,00%	2,00%	1,00%	2,00%

Compte tenu des dispositions des conventions collectives dont dépendent les principales sociétés du Groupe, et de l'âge moyen de l'effectif du Groupe, l'engagement au titre de la médaille d'honneur du travail peut être considéré comme non significatif.

#### Autres provisions

Des provisions sont constatées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée.

Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif.

Les éventuels écarts actuariels seraient comptabilisés en résultat de l'exercice.

Provisions k€	Ouverture	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Autres mouvements	Clôture
Provisions pour départs en retraite	974	84	-24	-22	-	1 012
Litiges commerciaux	-	-	-	-	300	300
Provision pour risques de change	109	281	0	-1	-	390
Autres litiges	38	-	-	-38	-	-
<b>Total</b>	<b>1 122</b>	<b>365</b>	<b>-25</b>	<b>-60</b>	<b>300</b>	<b>1 702</b>

La provision pour départ en retraite du pôle Asie est couverte par des actifs placés. Le montant net est comptabilisé en immobilisations financières.

#### Tests de sensibilité

La baisse du taux d'actualisation de -0,50 point sur les sociétés françaises aurait conduit à une augmentation de la provision pour départs en retraite de +54 k€.

## 5.2.5. DETTES

### 5.2.5.1. Endettement financier net

L'endettement financier net s'élève à 14 908 k€ contre 18 699 k€ au 31 décembre 2024. Les emprunts à moyen terme sont souscrits à taux fixe (3 700 k€). La part de l'endettement à taux variable s'élève à 9 698 k€ et correspond au retraitement du crédit-bail immobilier. Les taux variables applicables sont généralement Euribor 3 mois + une marge.

Le Groupe a souscrit en 2020, dans le contexte de la crise sanitaire liée au coronavirus, plusieurs Prêts Garantis par l'État pour un montant total de 14 625 k€ amortis sur 4 ans après une période de différé d'une année.

Un PGE additionnel a été souscrit en juin 2022 et est amorti selon les mêmes conditions.

Seules les sociétés du sous-groupe SMERWICK font appel à des lignes bancaires en dollar US.

#### Évolution de l'endettement financier et ventilation par nature

Endettement financier net k€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Ecart de conversation	Clôture
Autres emprunts à + d'un an à l'origine	8 258	700	-5 258	-	3 700
Crédit- bail	11 191	235	-1 550	-	9 875
<b>Dettes financières à plus d'un an à l'origine</b>	<b>19 450</b>	<b>935</b>	<b>-6 809</b>	<b>-</b>	<b>13 576</b>
Intérêts courus sur emprunts	10	9	-10	-	9
Banques, lignes court terme	17 487	4 051	-	-370	21 168
<b>Autres dettes financières</b>	<b>17 497</b>	<b>4 060</b>	<b>-10</b>	<b>-370</b>	<b>21 177</b>
<b>Total des dettes financières</b>	<b>36 946</b>	<b>4 995</b>	<b>-6 818</b>	<b>-370</b>	<b>34 753</b>
Disponibilités	-18 247	-1 996	78	321	-19 845
<b>Disponibilités</b>	<b>-18 247</b>	<b>-1 996</b>	<b>78</b>	<b>321</b>	<b>-19 845</b>
<b>Total</b>	<b>18 699</b>	<b>2 999</b>	<b>-6 741</b>	<b>-49</b>	<b>14 908</b>

## Ventilation de l'endettement financier par échéance et par type de taux

Endettement financier net k€	Clôture	dont < 1 an	dont entre 1 & 5 ans	dont > 5 ans	dont taux fixe	dont taux variable
Autres emprunts à + d'un an à l'origine	3 700	2 074	1 257	369	3 700	0
Crédit- bail	9 875	1 561	4 031	4 284	178	9 698
<b>Dettes financières à plus d'un an à l'origine</b>	<b>13 576</b>	<b>3 634</b>	<b>5 288</b>	<b>4 653</b>	<b>3 878</b>	<b>9 698</b>
Intérêts courus sur emprunts	9	9	-	-	-	-
Banques, lignes court terme	21 168	21 168	-	-	-	-
<b>Autres dettes financières</b>	<b>21 177</b>	<b>21 177</b>	-	-	-	-
<b>Total des dettes financières</b>	<b>34 753</b>	<b>24 812</b>	<b>5 288</b>	<b>4 653</b>	<b>3 878</b>	<b>9 698</b>
Disponibilités	-19 845	-19 845	-	-	-	-
<b>Disponibilités</b>	<b>-19 845</b>	<b>-19 845</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>14 908</b>	<b>4 967</b>	<b>5 288</b>	<b>4 653</b>	<b>3 878</b>	<b>9 698</b>

Trésorerie nette k€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Ecart de conversation	Clôture
Disponibilités	18 247	1 996	-78	-321	19 845
Banques, lignes court terme	-17 487	-4 051	-	370	-21 168
<b>Total</b>	<b>761</b>	<b>-2 055</b>	<b>-78</b>	<b>49</b>	<b>-1 323</b>

### Covenants

Aucun emprunt ne contient de covenant.

### Couverture du risque de taux

Cf. paragraphe « Couvertures de taux » au point 5.6 Engagements hors bilan.

#### 5.2.5.2. Dettes fournisseurs et autres dettes

Fournisseurs k€	2025	2024
Fournisseurs	25 630	29 063
<b>Total</b>	<b>25 630</b>	<b>29 063</b>

Les dettes fournisseurs sont à échéance de moins d'un an.

Autres dettes k€	2025	2024
Avances et acomptes reçus / commandes	443	640
Dettes sociales	1 992	1 989
Dettes fiscales	2 365	2 626
Fournisseurs d'immobilisations	46	87
Dividendes à payer	1 065	1 033
Comptes courants d'associés	15	15
Dettes fiscales (IS)	151	2
Dettes diverses	5 425	5 399
Produits constatés d'avance	28	35
Ecart de conversion passif	29	292
Provision pour impôts différés passifs	1 614	1 556
<b>Total</b>	<b>13 172</b>	<b>13 675</b>

Les dettes fiscales hors impôt sur les sociétés sont constituées essentiellement de TVA à payer.

Les dettes diverses comprennent principalement les avoirs à établir.

Les dettes d'exploitation sont à échéance à moins d'un an, hors les dividendes à payer aux minoritaires de Smerwick.

## 5.3. Présentation des postes du compte de résultat

### 5.3.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le fait générateur du chiffre d'affaires est la livraison de la commande client. Dans les sociétés établissant leurs comptes en euros, les factures établies en monnaie étrangère sont converties en euros selon le cours moyen du mois publié au journal officiel. Le chiffre d'affaires des sociétés établissant leurs comptes en devises étrangères est converti au taux de change moyen de la période (cf. § Méthodes de conversion).

Le chiffre d'affaires par zones géographiques se répartit de la façon suivante :

Chiffre d'affaires k€	2025	%	2024	%
France	139 030	83%	146 268	83%
Union Européenne	16 670	10%	18 487	10%
Hors Union Européenne	11 454	7%	11 773	7%
<b>Total</b>	<b>167 154</b>		<b>176 528</b>	

La première enseigne cliente du Groupe représente 28,3 % du chiffre d'affaires et est constituée majoritairement de magasins indépendants.

### 5.3.2. RESULTAT D'EXPLOITATION

#### 5.3.2.1. Charges de personnel et effectifs

Charges de personnel k€	2025	2024
Salaires et traitements	12 784	12 946
Charges sociales	4 244	4 569
Participation des salariés	55	-
<b>Total</b>	<b>17 083</b>	<b>17 515</b>

Effectif moyen	2025	2024
Marketing / Communication	4	3
Achats	39	38
Commercial	107	107
Logistique	83	89
Administration / Finances	35	34
Informatique	18	16
<b>Total</b>	<b>285</b>	<b>288</b>

#### 5.3.2.2. Autres charges d'exploitation

Les principaux postes de produits et charges d'exploitation sont les suivants :

Autres charges d'exploitation k€	2025	2024
<b>Total charges externes, dont principalement :</b>	<b>26 568</b>	<b>27 937</b>
Transport	8 318	8 330
Locations et charges locatives	4 232	4 317
Publicité, publications	4 048	4 068
Intermédiaires et honoraires	2 511	2 731
Entretien & réparations	1 307	1 510
Frais de déplacement, missions, réceptions	1 262	1 268
Primes d'assurance	904	944
Personnel extérieur	740	1 057
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>733</b>	<b>609</b>
<b>Total</b>	<b>27 301</b>	<b>28 546</b>

### 5.3.3. DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Dotations (+) nettes des reprises (-) k€	2025	2024
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations	1 491	1 520
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des stocks	365	-1 291
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	33	38
Dotations nettes diverses	48	-105
<b>Dotations nettes d'exploitation</b>	<b>1 937</b>	<b>162</b>
Dotations nettes financières	231	23
Autres dotations nettes exceptionnelles	-2 143	-994
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>-809</b>

### 5.3.4. RESULTAT FINANCIER

Résultat financier k€	2025	2024
<b>Charges financières nettes, dont :</b>	<b>-2 307</b>	<b>-2 261</b>
- coût de l'endettement financier net	-1 505	-1 670
- autres	-802	-591
<b>Gains (pertes) de change non opérationnels</b>	<b>-318</b>	<b>63</b>
<b>Total</b>	<b>-2 626</b>	<b>-2 197</b>

### 5.3.5. RESULTAT EXCEPTIONNEL

#### Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments majeurs et inhabituels.

En 2025, les seuls éléments comptabilisés en résultat exceptionnel sont les créances liées à la filiale C3M dépréciées totalement et la reprise afférente.

### 5.3.6. IMPOTS SUR LES BENEFICES

#### Impôt exigible et impôts différés

Les sociétés françaises détenues à plus de 95 % font partie d'un groupe d'intégration fiscale composé des sociétés UIO Corp, UIO et FRED OLIVIER. L'économie d'impôts réalisée en 2025 s'élève à 566 k€. Les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales sont comptabilisés selon la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils peuvent être imputables sur des différences temporaires taxables ou sur des bénéfices fiscaux futurs.

L'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est prise en compte lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement évaluée à partir d'éléments prévisionnels disponibles validés par la direction du Groupe. En pratique, les prévisions sont retenues, par prudence, sur une durée de trois ans, sauf cas particulier.

Au sein d'une même entité fiscale (société, groupe d'intégration fiscale), les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

#### Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée

Rapprochement de la charge d'impôts k€	2025	2024
Résultat avant impôt	2 142	1 198
Taux d'impôt théorique	25%	25%
Impôt théorique au taux de droit commun français	536	300
Incidence des taux d'imposition étrangers	-79	-166
Incidence des différences permanentes	97	151
Incidence des impôts différés des exercices antérieurs	238	51
Incidence des crédits d'impôts	-142	-1
Impôts différés non activés à la clôture	40	62
<b>Total</b>	<b>689</b>	<b>396</b>

#### Ventilation de la charge d'impôt

Ventilation de la charge d'impôt k€	2025	2024
Impôt exigible	492	-123
Charge (crédit) d'impôt différé	197	519
<b>Total</b>	<b>689</b>	<b>396</b>

#### Impôts différés

Les créances et dettes d'impositions différées sont présentées pour leur montant net par société.

Solde des impôts différés par nature k€	2025		2024	
	actifs	passifs	actifs	passifs
Retraitement de crédit bail	-	1 131	-	1 100
Provisions indemnités de départ à la retraite	253	-	244	-
Profits sur stocks	-	-	2	-
Reports déficitaires	-	-	199	-
Provisions réglementées	-	483	-	417
Autres différentes temporaires	60	-	-	39
<b>Total</b>	<b>313</b>	<b>1 614</b>	<b>445</b>	<b>1 556</b>

### 5.3.7. BENEFICE PAR ACTION

#### Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des titres d'autocontrôle.

La méthode utilisée pour la détermination du résultat net dilué est la méthode du rachat d'actions. Lorsque le résultat de base est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base.

Au 31 décembre 2025, le nombre total d'actions s'élève à 17 110 707. Il n'y a pas d'instrument dilutif du capital. Le résultat net par action est égal à 0,08 €.

### 5.4. Information sectorielle

#### Information sectorielle

Le Groupe concentre son action sur une activité de développement et de commercialisation de différentes gammes de produits dans le domaine de l'équipement de la maison et de la personne.

Il est organisé en deux principales zones géographiques :

- le pôle Europe dont l'activité consiste à expédier directement en magasins ou sur les plateformes logistiques des clients français ou internationaux les gammes qu'il conçoit
- le pôle Asie dont l'activité de sourcing, contrôle qualité et commercialisation des gammes créées par le groupe UIO s'adresse à la distribution internationale.

2025 k€	Europe	Asie	Total
Chiffre d'affaires	124 353	42 801	167 154
Résultat d'exploitation	4 455	312	4 767
Immobilisations incorporelles	263	0	263
Immobilisations corporelles	12 486	43	12 529
Immobilisations financières	498	2 423	2 921

2024 k€	Europe	Asie	Total
Chiffre d'affaires	130 602	45 927	176 528
Résultat d'exploitation	3 754	617	4 371
Immobilisations incorporelles	279	0	279
Immobilisations corporelles	13 013	43	13 056
Immobilisations financières	573	1 834	2 407

### 5.5. Compte de résultat pro forma

Il n'y a pas eu de mouvement de périmètre significatif nécessitant l'établissement de comptes proforma au cours de l'exercice.

### 5.6. Engagement hors bilan

Les procédures mises en place par le Groupe permettent de recenser l'ensemble des principaux engagements du Groupe et de ne pas omettre d'engagements significatifs.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des engagements hors bilan hors les locations en cours et les intérêts restant dus sur contrats d'emprunts.

Engagement hors bilan k€	Principales caractéristiques	Note	2025	2024
<b>LIAS AU PERIMETRE DU GROUPE</b>				
<i>1/ Engagements donnés</i>				
<i>2/ Engagements reçus</i>				
<b>LIAS AU FINANCEMENT</b>				
<i>1/ Engagements donnés</i>				
Nantissements de titres de participation		1-2	-	-
Nantissements de comptes bancaires	Comptes bancaires nantis en garantie d'un emprunt	(1)	-	-
Instruments de couverture	Couverture de taux sur emprunts	(1)	6 016	6 535
<i>2/ Engagements reçus</i>				
Garanties données par des tiers aux banques de sociétés du périmètre			3 000	3 000
<b>LIAS AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>				
<i>1/ Engagements donnés</i>				
Crédit-bail non retraité			-	-
Instruments de couverture	Contrats d'achats à terme de dollars US Contrats de ventes à terme d'euros		9 187	2 328
<i>2/ Engagements reçus</i>				
Crédits documentaires fournisseurs			2 967	4 111
Crédits documentaires clients			-	-

(1) Solde de l'emprunt à la fin de la période

## Garanties

Pour mémoire, des garanties sont données aux banques des sociétés du Groupe sous forme de garanties à première demande ou de lettres de confort, permettant aux filiales locales d'obtenir des découverts bancaires ou des avances de trésorerie. Au 31 décembre 2025, le montant de ces garanties données par le Groupe et les actionnaires minoritaires s'élève à 9 277 k€ et les découverts correspondants à 4 546 k€.

Par ailleurs, afin de garantir toutes les sommes dues au titre du contrat de crédit-bail immobilier souscrit en 2023 et retraité dans les comptes consolidés, les garanties suivantes ont été accordées : nantissement de l'avance-preneur (1 500k€ à la date de souscription), nantissement du contrat de crédit-bail et cession Dailly des loyers.

## Couverture de change

Des contrats d'achat à terme de devises sont souscrits et s'inscrivent dans le cadre d'une politique de couverture visant à garantir des opérations commerciales (achats de marchandises). Les couvertures en cours au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

Echéance	Montant nominal en k\$	Montant 31/12/25 en k\$	Cours de couverture moyen € / \$	Solde converti en k€
2026	10 002	10 002	1,0887	9 187
	<b>10 002</b>	<b>10 002</b>	<b>1,0887</b>	<b>9 187</b>

## Couverture de taux et autres engagements

Le contrat de crédit-bail souscrit à taux variable lors de l'opération de lease back fait l'objet d'une couverture de type « Collar » sur un montant partiel du nominal.

A la connaissance de la société, l'information présentée en annexe n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif.

## Engagements reçus et engagements réciproques

Le Groupe utilise le crédit documentaire auprès de certains de ses fournisseurs et clients. Le montant de ces engagements réciproques s'élève à 2 967 k€ au 31 décembre 2025. La ligne « Engagements reçus » concerne une caution reçue dans le cadre de la souscription du crédit-bail immobilier.

## 5.7. Parties liées

Sont considérés comme dirigeants le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et les membres du Conseil d'Administration de la société U10 Corp.

Les transactions avec les parties liées indiquées ci-après concernent les sociétés ayant un dirigeant commun avec la société U10 Corp.

### 5.7.1. ENTREPRISES LIEES

Les transactions avec les parties liées se sont élevées au cours de l'exercice à 37 k€ pour les prestations de services données, 1 085 k€ de prestations de services reçues. Les créances s'élèvent à 1 178 k€ et les dettes à 274 k€ au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2024, les prestations de services données s'élevaient à 37 k€ , les prestations de services reçues à 1 070 k€, les créances à 1 132 k€ et les dettes à 44 k€.

### 5.7.2. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération versée aux dirigeants s'est élevée à 705 k€ en 2025 contre 598 k€ en 2024, hors charges sociales.

Les membres de la direction n'ont perçu aucune avance, aucun crédit au 31 décembre 2025 et ne bénéficient d'aucun avantage postérieur à l'emploi alloué par la Société.

## 5.8. Honoraires des commissaires aux comptes et membres du réseau en charge pour le Groupe

Honoraires k€	2025			2024		
	Réseau EXCO	ORFIS	Total	Réseau EXCO	ORFIS	Total
<b>Audit</b>						
<b>Commissariat aux comptes</b>	<b>89</b>	<b>100%</b>	<b>38</b>	<b>100%</b>	<b>127</b>	<b>100%</b>
Emetteur	29	32%	38	100%	67	52%
Filiales intégrées globalement	61	68%	0	0%	61	48%
<b>Missions accessoires</b>						
Emetteur						
Filiales intégrées globalement						
<b>Sous-total</b>	<b>89</b>	<b>100%</b>	<b>38</b>	<b>100%</b>	<b>127</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations</b>						
Juridique, fiscal, social						
Technologies de l'information						
Audit interne						
Autres						
<b>Sous-total</b>						
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>100%</b>	<b>38</b>	<b>100%</b>	<b>127</b>	<b>100%</b>

## 6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2025  
A l'assemblée générale de la société U10 CORP,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société U10 CORP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

#### *Observation*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022 06 exposées dans la note 5.1. «Règles et méthodes comptables, changements comptables liés à la réglementation» de l'annexe des comptes consolidés.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 5.2.2.1 de l'annexe décrit les règles et méthodes comptables suivies relatives à l'évaluation des stocks. Dans le cadre de notre appréciation, nous avons revu le caractère approprié des principes comptables appliqués par le groupe relatif à la comptabilisation des stocks. Nous nous sommes assurés, au travers de sondages, de la correcte mise en œuvre de ces principes.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Roanne & Villeurbanne, le 30 avril 2026.

Les Commissaires aux Comptes

**EXCO HESIO**  
**Frédéric VILLARS**

**ORFIS**  
**Bruno GENEVOIS**

# COMPTES SOCIAUX

31 décembre 2025

<b>1. BILAN</b>	<b>page 44</b>
<b>2. COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>page 45</b>
<b>3. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX</b>	<b>page 46</b>
3.1. Règles et méthodes comptables	page 46
3.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	page 47
3.1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	page 47
3.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	page 47
3.1.4. CREANCES	page 48
3.1.5. DISPONIBILITES	page 48
3.1.6. OPERATIONS EN DEUISES	page 48
3.1.7. PROVISIONS ET RISQUES ET CHARGES	page 48
3.1.8. IMPOTS SUR LES SOCIETES	page 48
3.1.9. PROVISIONS POUR AVANTAGES DU PERSONNEL	page 48
3.2. Complément d'informations relatif au bilan et au compte de résultat	page 49
3.2.1. BILAN	page 49
3.2.1.1. Immobilisations incorporelles	page 49
3.2.1.2. Immobilisations corporelles	page 49
3.2.1.3. Immobilisations financières	page 49
3.2.1.4. Créances clients et autres créances	page 50
3.2.1.5. Comptes de régularisation	page 50
3.2.1.6. Capitaux propres	page 50
3.2.1.7. Provisions pour risques et charges	page 50
3.2.1.8. Disponibilités et endettement financier	page 51
3.2.1.9. Fournisseurs	page 51
3.2.1.10. Autres dettes	page 51
3.2.1.11. Inventaire des valeurs mobilières	page 52
3.2.2. COMPTE DE RESULTAT	page 52
3.2.2.1. Chiffre d'affaires	page 52
3.2.2.2. Répartition géographique	page 52
3.2.2.3. Charges de personnel et effectifs	page 52
3.2.2.4. Dotations aux amortissements et aux provisions	page 52
3.2.2.5. Charges et produits financiers	page 53
3.2.2.6. Charges et produits exceptionnels	page 53
3.2.2.7. Impôts sur les bénéfices	page 53
3.2.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN	page 53
3.2.3.1. Engagements donnés	page 53
3.2.3.2. Engagements reçus	page 54
3.2.3.3. Engagements réciproques	page 54
3.2.4. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	page 54
3.2.5. PARTIES LIEES	page 55
3.2.6. INFORMATIONS CONCERNANT LES RISQUES DE MARCHE	page 55
3.2.6.1. Risques de change	page 55
3.2.6.2. Risques de taux	page 55
<b>4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>page 56</b>

## I. BILAN

Actif k€	Brut	2025	Net	2024
		Amort. Provisions		
Immobilisations incorporelles	1 382	1 303	80	64
Immobilisations corporelles	690	624	66	69
Immobilisations financières	94 696	17	94 679	94 790
<b>Actif immobilisé</b>	<b>96 769</b>	<b>1 944</b>	<b>94 825</b>	<b>94 923</b>
<i>Créances:</i>				
Créances clients et comptes rattachés	324		324	201
Autres créances	13 145		13 145	12 049
Charges constatées d'avance	284		284	324
<i>Valeur mobilières de placement:</i>				
Disponibilités	1 158	-	1 158	269
<b>Actif circulant</b>	<b>14 912</b>	<b>-</b>	<b>14 912</b>	<b>12 843</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation-Actif	212	-	212	36
<b>TOTAL</b>	<b>111 893</b>	<b>1 944</b>	<b>109 950</b>	<b>107 801</b>

Passif k€	2025	2024
	Capital social	17 111
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	12 807	12 807
Réserve légale	1 726	1 726
Autres réserves	37 836	36 303
Report à nouveau	-	1 507
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	699	26
<b>Capitaux propres</b>	<b>70 179</b>	<b>69 479</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>281</b>	<b>98</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 236	28 244
Dettes fournisseurs	930	687
Dettes fiscales et sociales	307	166
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1	17
Autres dettes	24	31
Produits constatés d'avance	7 971	8 842
<b>Dettes</b>	<b>39 469</b>	<b>37 987</b>
Comptes de régularisation	21	236
<b>TOTAL</b>	<b>109 950</b>	<b>107 801</b>

## 2. COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat k€	2025	2024
<i>Produits d'exploitation :</i>		
Production vendue	1 803	1 777
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>1 803</b>	<b>1 777</b>
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1	115
Autres produits	1 233	559
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>3 037</b>	<b>2 451</b>
<i>Charges d'exploitation :</i>		
Autres achats et charges externes (1)	2 106	2 156
Impôts, taxes et versements assimilés	138	122
Salaires	713	825
Cotisations sociales	315	314
Dotations aux amortissements sur immobilisations	80	81
Dotations aux provisions	7	6
Autres charges	25	4
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>3 384</b>	<b>3 508</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-346</b>	<b>-1 057</b>
<i>(1) Y compris :</i>		
Redevances de crédit-bail mobilier	229	365
<i>Produits financiers :</i>		
De participation	2 321	1 411
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	54	77
Autres intérêts et produits assimilés	628	955
Reprises sur dépréciations et provision	0	36
Différences positives de change	120	19
<b>Produits financiers</b>	<b>3 122</b>	<b>2 498</b>
<i>Charges financières :</i>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	177	-
Intérêts et charges assimilées	2 216	2 086
Différences négatives de change	151	15
<b>Charges financières</b>	<b>2 544</b>	<b>2 101</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>579</b>	<b>397</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>232</b>	<b>-660</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>2 144</b>	<b>961</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>2 243</b>	<b>1 189</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-99</b>	<b>-228</b>
Impôts sur les bénéfices	-566	-914
<b>Résultat net</b>	<b>699</b>	<b>26</b>

### 3. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société le 30 avril 2026.

#### EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET DE L'EXERCICE PRECEDENT

UIO Corp a initié des travaux d'aménagement dans le bâtiment objet d'une opération de lease-back en 2023. Un avenant au crédit-bail immobilier et un prêt ont été souscrits en vue de financer ces travaux débutés fin 2025 et qui sera finalisés en 2026.

Aucun autre fait susceptible d'être souligné n'a eu lieu pendant l'exercice 2025.

#### EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture ayant un impact sur les comptes 2025 n'est à signaler.

Suite à la guerre déclenchée en Iran en février 2026, la société n'anticipe pas de conséquences sur ses comptes en 2026.

#### **3.1. Règles et méthodes comptables**

---

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles généralement admises d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucune modification significative n'a été apportée aux méthodes d'évaluation par rapport au dernier exercice clos.

Les dispositions des règlements 2022-06 du CRC ont été mises en œuvre pour la première fois le 1er janvier 2025.

#### Changement de méthode lié au changement de la réglementation comptable :

##### Nouvelle définition du résultat exceptionnel :

Changement appliqué : Les éléments qui étaient auparavant classés en résultat exceptionnel, mais qui relèvent désormais de l'activité courante ou récurrente, sont présentés dans les rubriques appropriées du compte de résultat (par exemple, charges ou produits d'exploitation).

Impact sur les états financiers : L'application du nouveau règlement n'a entraîné aucune variation des charges et des produits d'exploitation. Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à -99 k€, contre -228 k€ pour l'exercice précédent.

##### Suppression de la technique du transfert de charges :

Changement appliqué : Les transferts de charges, qui étaient auparavant comptabilisés en produits (compte 79), sont désormais directement imputés en diminution des charges correspondantes (par exemple, charges de personnel, indemnités d'assurances, etc.) ou comptabilisés dans d'autres comptes de produits.

Impact sur les états financiers : Les produits d'exploitation ont diminué de 114 k€ en raison de ce changement de réglementation. Les charges concernées ont été réduites de 106 k€, ce qui n'a pas d'impact sur le résultat net global.

##### Charges Constatées d'avance :

Au niveau du bilan, les charges constatées d'avance sont maintenant comptabilisées dans la rubrique « Créances ».

Compte de résultat proforma (compte de résultat 2024 présenté selon la norme 2022-06) :

Compte de résultat k€	2025	2024
<i>Produits d'exploitation :</i>		
Production vendue	1 803	1 777
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>1 803</b>	<b>1 777</b>
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1	926
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	16
Autres produits	1 233	559
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>3 037</b>	<b>3 278</b>
<i>Charges d'exploitation :</i>		
Autres achats et charges externes (1)	2 106	2 156
Impôts, taxes et versements assimilés	138	123
Salaires	713	711
Cotisations sociales	315	314
Dotations aux amortissements sur immobilisations	80	81
Dotations aux provisions	7	6
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-	1
Autres charges	25	974
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>3 384</b>	<b>4 366</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-346</b>	<b>-1 087</b>
(1) Y compris :	-	-
Redevances de crédit-bail mobilier	229	365
<i>Produits financiers :</i>		
De participation	2 321	1 411
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	54	77
Autres intérêts et produits assimilés	628	973
Reprises sur dépréciations et provision	0	37
Différences positives de change	120	19
<b>Produits financiers</b>	<b>3 122</b>	<b>2 516</b>
<i>Charges financières :</i>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	177	-
Intérêts et charges assimilées	2 216	2 088
Différences négatives de change	151	15
<b>Charges financières</b>	<b>2 544</b>	<b>2 103</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>579</b>	<b>413</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>232</b>	<b>-674</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>2 144</b>	<b>1</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>2 243</b>	<b>0</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-99</b>	<b>1</b>
Impôts sur les bénéfices	-566	-699
<b>Résultat net</b>	<b>699</b>	<b>26</b>

### 3.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, majoré des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée. Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives.

Les logiciels créés en interne sont immobilisés sur la base des coûts engagés à partir de la phase de développement. Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif.

### 3.1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, majoré des coûts directement attribuables engagés pour leur préparation et leur mise en état de fonctionner. Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives.

Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction de leur durée d'utilisation estimée.

### 3.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué, le cas échéant, de provisions pour dépréciation. Une provision est constatée dans le cas où la valeur des titres est supérieure à la valeur d'utilité, évaluée en tenant compte des perspectives de chaque société (valeur de marché, perspectives de développement et de rentabilité) et de la situation nette.

### 3.1.4. CREANCES

Les créances clients faisant l'objet d'opérations de cession sont sorties du poste « Créances clients et comptes rattachés » dès lors que les droits attachés à ces créances sont transférés. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle de ce risque.

### 3.1.5. DISPONIBILITES

Les disponibilités sont essentiellement constituées de comptes bancaires débiteurs et de valeurs mobilières de placement. Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur dernière valeur d'achat. Des provisions pour dépréciation sont constituées dès lors que la valeur de marché devient inférieure à la valeur comptable.

### 3.1.6. OPERATIONS EN DEVICES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises étrangères sont converties en euros au cours de change à la clôture de l'exercice. Les différences de conversion sont comptabilisées en écart de conversion actif ou passif. Les pertes de change latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques.

### 3.1.7. PROVISIONS ET RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée afin de couvrir une obligation de la société (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers qui provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Le montant correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doit supporter pour éteindre son obligation.

### 3.1.8. IMPOTS SUR LES SOCIETES

La société U10 Corp est la société mère du groupe intégré fiscalement comprenant les sociétés U10 et Fred Olivier. Chaque société prend en charge son impôt comme si elle était imposée séparément. En cas de déficit fiscal sur l'exercice, chaque société constate immédiatement l'économie d'impôt née de ce déficit dans ses comptes sociaux.

### 3.1.9. PROVISIONS POUR AVANTAGES DU PERSONNEL

Les provisions pour avantages du personnel concernent uniquement les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite. Elles sont évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées et sont basées sur des hypothèses actuarielles pour l'estimation de l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel en fonction de l'ancienneté des salariés, la revalorisation du salaire et le taux d'actualisation. Les écarts actuariels sont, le cas échéant, comptabilisés en résultat.

En 2024, la société a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,65%
- Taux de croissance des salaires : 1,00%
- Âge de départ à la retraite (à l'initiative du salarié) : 65 ans

En 2025, la société a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 4,15%
- Taux de croissance des salaires : 1,00%
- Âge de départ à la retraite (à l'initiative du salarié) : 65 ans

## 3.2. Complément d'informations relatif au bilan et au compte de résultat

### 3.2.1. BILAN

#### 3.2.1.1. Immobilisations incorporelles

Elles sont constituées de :

Immobilisations incorporelles k€	Amortissements		Valeur brute	2025		2024	
	Mode	Durée		Provisions	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels, brevets, licences	Linéaire	1 à 5 ans	1 348	1 303	45	3	
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	3 ans	35	-	35	35	
Avances et acomptes sur immo incorporelles	Non amortis	/	-	-	-	26	
<b>Total</b>			<b>1 382</b>	<b>1 303</b>	<b>80</b>	<b>64</b>	

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2025	2024
<b>Solde en début d'exercice</b>	<b>64</b>	86
Acquisitions	74	33
Dotations aux amortissements	-58	-56
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>80</b>	<b>64</b>

#### 3.2.1.2. Immobilisations corporelles

Elles sont constituées de :

Immobilisations corporelles k€	Amortissements		Valeur brute	2025		2024	
	Mode	Durée		Provisions	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Agencements	Linéaire	5 à 20 ans	344	307	37	31	
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans	77	54	24	31	
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	2 à 10 ans	268	263	4	7	
Avances et acomptes sur immo. corp.	Non amortis	/	1	-	1	-	
<b>Total</b>			<b>690</b>	<b>624</b>	<b>66</b>	<b>69</b>	

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2025	2024
<b>Solde en début d'exercice</b>	<b>69</b>	52
Acquisitions	19	42
Cessions (valeur brute)	-	-37
Dotations aux amortissements	-22	-25
Amortissements des immobilisations cédées	-	36
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>66</b>	<b>69</b>

#### 3.2.1.3. Immobilisations financières

Elles sont constituées de :

Immobilisations financières k€	2025		2024	
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Titres de participation	93 283	15	93 268	93 268
Autres immobilisations financières	1 413	2	1 412	1 523
<b>Total</b>	<b>94 696</b>	<b>17</b>	<b>94 679</b>	<b>94 790</b>

Le poste « autres immobilisations financières » comprend les actions propres de la société pour un montant de 49 k€. Celles-ci ont été acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2025	2024
<b>Solde en début d'exercice</b>	<b>94 790</b>	95 127
Acquisitions	168	282
Cessions	-279	-620
Reprises de provisions	0	0
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>94 679</b>	<b>94 790</b>

Les mouvements de l'exercice concernant les actions propres et les moyens mis à disposition du contrat de liquidité s'élèvent à 166 k€ pour les acquisitions et 171 k€ pour les diminutions.

### 3.2.1.4. Créances clients et autres créances

Elles sont constituées de :

Créances k€	2025		2024	
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Clients	324	-	324	201
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-	-	143
Etat, autres impôts et taxes	-	-	-	66
Taxe sur la valeur ajoutée	555	-	555	427
Groupe et associés	9 071	-	9 071	7 729
Fournisseurs débiteurs	143	-	143	61
Débiteurs divers	3 376	0	3 376	3 364
Charges constatées d'avance	284	-	284	324
<b>Total</b>	<b>13 754</b>	<b>0</b>	<b>13 754</b>	<b>12 314</b>

Les débiteurs divers sont constitués de dividendes à recevoir.

Les créances fiscales (TVA, IS, CFE), les fournisseurs débiteurs et les clients sont à échéance de moins d'un an.

L'échéance de l'ensemble des autres créances est à moins de cinq ans.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 284 k€, sont à moins d'un an et concernent :

- des charges de crédit-bail pour 189 k€
- des charges de location et charges locatives pour 52 k€
- des charges d'entretien pour 29 k€
- des charges de gestion courante pour 14 k€

Les créances comprennent les montants suivants au titre des produits à recevoir :

Créances - Produits à recevoir k€	2025		2024	
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Etat, autres impôts et taxes	-	-	-	66
Groupe et associés	28	-	28	32
Fournisseurs débiteurs	-	-	-	60
Débiteurs divers	3 376	-	3 376	3 364
<b>Total</b>	<b>3 404</b>	<b>-</b>	<b>3 404</b>	<b>3 522</b>

### 3.2.1.5. Comptes de régularisation

L'écart de conversion actif correspond à des créances en dollars US pour 3 991 k\$.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 7 971 k€. Ils concernent pour 7 963 k€ la plus-value sur l'opération de lease back réalisée en 2023 qui est étalée sur la durée du crédit-bail immobilier, soit 12 ans.

### 3.2.1.6. Capitaux propres

L'évolution des capitaux propres s'analyse de la façon suivante :

Capitaux propres k€ (excepté les données relatives aux actions)	Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission et d'apport	Réserves et résultat	Capitaux propres
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>17 110 707</b>	<b>17 111</b>	<b>12 807</b>	<b>39 533</b>	<b>69 450</b>
Résultat de l'exercice 2024	-	-	-	26	26
Autres mouvements	-	-	-	3	3
<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>17 110 707</b>	<b>17 111</b>	<b>12 807</b>	<b>39 562</b>	<b>69 479</b>
Résultat de l'exercice 2025	-	-	-	699	699
<b>Solde au 31/12/2025</b>	<b>17 110 707</b>	<b>17 111</b>	<b>12 807</b>	<b>40 261</b>	<b>70 179</b>

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, le nombre d'actions détenues par la société est 36 023.

### 3.2.1.7. Provisions pour risques et charges

La provision pour risques correspond à une provision pour perte de change pour 212 k€.

La provision pour charges correspond aux engagements au titre du départ à la retraite pour 69 k€.

L'évolution des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

Provisions k€	Solde au 31/12/24	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Solde au 31/12/25
Provisions pour risques	36	178	-	0	212
Provisions pour charges	63	6	-	-	69
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>184</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>281</b>

### 3.2.1.8. Disponibilités et endettement financier

Les disponibilités nettes sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles, déduction faite des découverts, et par les placements à court terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition. L'endettement financier net représente 41,4% des fonds propres (40,3% fin 2024). Il est exclusivement souscrit en euros.

Les disponibilités s'analysent comme suit :

Disponibilités k€	2025	2024
Actions propres	-	-
Autres titres	-	-
Instruments financiers à terme et jetons détenus	-	-
Disponibilités	1 158	269
<b>Total</b>	<b>1 158</b>	<b>269</b>

La variation de l'endettement financier s'analyse comme suit :

Endettement financier k€	2025				2024 Total
	Total	part < 1 an	part entre 1 & 5 ans	part > 5 ans	
Emprunts > 2 ans à l'origine	1 840	894	946	-	4 122
Concours bancaires de trésorerie	25 922	25 922	-	-	22 026
Intérêts courus	244	244	-	-	345
Autres dettes financières court terme	2 230	2 230	-	-	1 750
<b>Total</b>	<b>30 236</b>	<b>29 290</b>	<b>946</b>	<b>-</b>	<b>28 244</b>

La variation de l'endettement financier s'analyse comme suit :

k€	2025	2024
<b>Solde en début d'exercice</b>	<b>28 244</b>	<b>24 785</b>
Souscription d'emprunts > 2 ans à l'origine	-	-
Variation des concours bancaires	3 895	5 963
Souscription de prêts garantis par l'état	-	-
Remboursement d'emprunts > 2 ans à l'origine	-2 282	-2 528
Variation des intérêts courus	-101	26
Variation des autres dettes financières court terme	480	-3
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>30 236</b>	<b>28 244</b>

La société a décidé d'amortir les Prêts Garantis par l'Etat souscrits en 2020 et 2022 sur une durée de 4 ans, après une période de différé d'un an.

### 3.2.1.9. Fournisseurs

Toutes les dettes fournisseurs sont à moins d'un an.

Les dettes fournisseurs comprennent 85 k€ au titre des charges à payer.

### 3.2.1.10. Autres dettes

Elles sont constituées de :

Autres dettes k€	2025	2024
Personnel et comptes rattachés	32	33
Sécurité sociale et organismes sociaux	69	69
Etat, impôt sur les bénéfices	149	-
Taxe sur la valeur ajoutée	5	25
Autres impôts et taxes	51	39
Dettes sur immobilisations	1	17
Groupe et associés	17	23
Dettes diverses	6	8
<b>Total</b>	<b>332</b>	<b>214</b>

Toutes les dettes sont à moins d'un an.

Les dettes comprennent les montants suivants au titre des charges à payer :

Dettes - Charges à payer k€	2025	2024
Avances et acomptes reçus	-	-
Personnel et comptes rattachés	32	33
Taxe sur la valeur ajoutée	-	-
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>66</b>

### 3.2.1.II. Inventaire des valeurs mobilières

Sociétés	Nb d'actions / parts	% de particip.	Val. nette d'inventaire k€
<b>I. TITRES DE PARTICIPATION</b>			<b>93 268</b>
<b>Sociétés françaises</b>			
UIO	5 400 631	99,99%	74 737
U-WEB	1 530	51,00%	0
<b>Sociétés étrangères</b>	0	0,00%	0
SMERWICK GROUP	7 269	72,69%	18 530
<b>II. AUTRES TITRES IMMOBILISES</b>			<b>48</b>
<b>Sociétés françaises</b>			
Actions propres	36 023	0,21%	48
Parts sociales crédit coopératif	10	NS	0
<b>Sociétés étrangères</b>	0	0	0
Néant	-	-	-
<b>III. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>			<b>-</b>
<b>Sociétés françaises</b>			
Néant	-	-	-
<b>Sociétés étrangères</b>			
Néant	-	-	-
<b>Total</b>			<b>93 315</b>

## 3.2.2. COMPTE DE RESULTAT

### 3.2.2.1. Chiffre d'affaires

Le fait générateur du chiffre d'affaires est soit la réalisation de la prestation, soit la livraison de la commande au client. Les factures établies en monnaie étrangère sont converties en euros au cours du jour de l'opération, selon les parités quotidiennes publiées par la Banque de France.

### 3.2.2.2. Répartition géographique

La ventilation France / Export s'établit comme suit :

Chiffre d'affaires k€	2025	2024 ANC 2022-06	2024 Publié
Tiers France	40	40	40
Sociétés du groupe	1 763	1 737	1 737
<b>Total</b>	<b>1 803</b>	<b>1 777</b>	<b>1 777</b>

### 3.2.2.3. Charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel se répartissent ainsi :

Charges de personnel k€	2025	2024 ANC 2022-06	2024 Publié
Salaires et traitements	713	711	825
Charges sociales	315	314	314
<b>Total</b>	<b>1 028</b>	<b>1 025</b>	<b>1 140</b>

Dans le cadre de l'application du Règlement ANC n° 2022-06, la présentation des charges de personnel 2024 a été adaptée afin d'être conforme à la nouvelle structure du compte de résultat.

Cette présentation intègre notamment le reclassement de transferts de charges pour 114 k€, sans incidence sur le résultat de l'exercice.

L'effectif à la clôture de l'exercice, hors mandataires sociaux, s'établit comme suit :

Effectif moyen	2025	2024
Cadres	2	2
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

### 3.2.2.4. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations s'analysent comme suit :

Dotations aux amortissements et aux provisions k€	2025	2024 ANC 2022-06	2024 Publié
Dotations aux amortissements sur immobilisations	80	81	81
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	7	6	6
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>86</b>	<b>86</b>

### 3.2.2.5. Charges et produits financiers

Ils s'analysent comme suit :

Résultat financier k€	2025	Dont entreprises liées	2024 ANC 2022-06	Dont entreprises liées	2024 Publié	Dont entreprises liées
Charges d'intérêts des emprunts	-30	-	-68	-	-68	-
Charges d'intérêts court terme	-1 051	-	-1 532	-	-1 532	-
Produits d'intérêts court terme	82	28	981	32	981	32
Différences de change nettes	-31	-	4	-	4	-
Revenus des titres de participations	2 293	2 293	1 379	1 379	1 379	1 379
Autres	-684	-1 026	-347	-379	-367	-379
<b>Total</b>	<b>579</b>	<b>1 295</b>	<b>417</b>	<b>1 032</b>	<b>397</b>	<b>1 032</b>

Conformément à la norme 2015-05 de l'ANC, les gains et pertes de change liés aux opérations commerciales sont comptabilisés en résultat d'exploitation.

Pour l'exercice 2025, les différences de change nettes comptabilisées en exploitation s'élèvent à 1 208 k€.

Dans le cadre de l'application du Règlement ANC n° 2022-06, les bonis et malis sur rachats d'actions propres ainsi qu'une reprise de provision antérieurement présentée en résultat exceptionnel, sont désormais présentés en résultat financier pour un montant de 16 k€, sans incidence sur le résultat de l'exercice.

### 3.2.2.6. Charges et produits exceptionnels

Ils s'analysent comme suit :

Résultat exceptionnel k€	2025	2024 ANC 2022-06	2024 Publié
Produits exceptionnels	2 144	1	961
Charges exceptionnelles	-2 243	0	-1 189
<b>Total</b>	<b>-99</b>	<b>1</b>	<b>-228</b>

Dans le cadre de la présentation des comptes conformément au Règlement ANC n° 2022-06, certains éléments précédemment présentés en résultat exceptionnel dans les comptes 2024 ont été reclassés au sein du résultat d'exploitation ou du résultat financier, conformément à la nouvelle présentation du compte de résultat.

À ce titre, un montant de -246 k€ a été reclassé en résultat d'exploitation et un produit net de 16 k€ en résultat financier.

### 3.2.2.7. Impôts sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices est la suivante :

Impôts sur les bénéfices k€	2025	2024
Sur le résultat courant	-547	-932
Sur résultat exceptionnel	-19	17
<b>Total</b>	<b>-566</b>	<b>-914</b>

Au titre de la convention d'intégration fiscale et compte tenu de son résultat fiscal négatif, la société constate un produit d'impôt au titre de l'exercice 2025.

## 3.2.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Engagements hors bilan k€	2025	2024
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>20 606</b>	<b>21 775</b>
Couverture de taux sur emprunts	6 016	6 535
Crédit-bail	10 122	10 090
Aval, caution et garanties données	4 468	5 150
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>
Aval, caution et garanties reçues	3 000	3 000
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>8 512</b>	<b>2 458</b>
Achats de devises à terme *	8 512	2 458
<b>Total</b>	<b>32 118</b>	<b>27 234</b>

\* Au cours de clôture

### 3.2.3.1. Engagements donnés

Le contrat de crédit-bail souscrit à taux variable lors de l'opération de lease back fait l'objet d'une couverture de type « Collar » sur un montant partiel du nominal.

Emprunt - k€	Type	Mise en place de l'opération	Début	Fin	Montant de la couverture - k€	Montant au 31/12/2025 - k€
10 500	Taux Collar	12/01/2023	01/03/2023	01/03/2030	7 200	6 016
<b>Total</b>					<b>7 200</b>	<b>6 016</b>

Par ailleurs, afin de garantir toutes les sommes dues au titre du contrat de crédit-bail immobilier souscrit en 2023, les garanties suivantes ont été accordées : nantissement de l'avance-preneur (1 500 k€ à la date de souscription), nantissement du contrat de crédit-bail et cession Dailly des loyers.

Les garanties données concernent des couvertures d'opérations commerciales pour 4 468 k€.

Elles s'analysent comme suit :

Garantie	Filiale	Banque	Échéance	k\$	k€
Standby BNP	Smerwick Group et ses filiales	ICBC (MICB)	30/11/26	600	511
Garantie à première demande	Smerwick Group et ses filiales	ICBC (MICB)	31/12/28	2 150	1 830
Garantie à première demande	Smerwick Group et ses filiales	ICBC (MICB)	31/12/28	2 000	1 702
Garantie à première demande	Smerwick Group et ses filiales	ICBC (MICB)	31/12/28	500	426
<b>Total</b>				<b>5 250</b>	<b>4 468</b>

Les engagements de crédit-bail

€		Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
				De l'exercice	Cumulées	
	Crédit-bail immobilier	10 500	10 500	1 208	3 489	7 011
	Crédit-bail mobilier	0	0	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>10 500</b>	<b>10 500</b>	<b>1 208</b>	<b>3 489</b>	<b>7 011</b>

  

€		Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
		De l'exercice	Cumulées	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
	Crédit-bail immobilier	917	2 957	903	3 615	4 669	0
	Crédit-bail mobilier	0	0	0	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>917</b>	<b>2 957</b>	<b>903</b>	<b>3 615</b>	<b>4 669</b>	<b>0</b>

### 3.2.3.2. Engagements reçus

Il concerne une caution reçue dans le cadre de la souscription du crédit-bail immobilier.

### 3.2.3.3. Engagements réciproques

La société a souscrit des contrats d'achat à terme de devises en vue de couvrir des opérations commerciales réalisées à l'international par les filiales du groupe. Au 31 décembre 2025, la situation de ces contrats s'analyse de la manière suivante :

Devise	Montant nominal en kdevise	Solde au 31/12/2025 en kdevise	Cours de couverture moyen	Solde converti en k€
USD	10 002	10 002	1,0887	9 187
<b>Total</b>	<b>10 002</b>	<b>10 002</b>	<b>1,0887</b>	<b>9 187</b>

### 3.2.4. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des principales filiales et participations se présente ainsi :

K€		Capitaux propres	Quote-part détenue du capital en %	Valeur comptable		Observations
				brute	nette	
	UIO	62 634	99,99%	74 737	74 737	
	SMERWICK GROUP	2 430	72,69%	18 530	18 530	(1)

  

K€		Montant des prêts et avances accordés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de la filiale	Résultat du dernier exercice clos	Montant des dividendes encaissés	Observations
	SMERWICK GROUP	3 376	4 468	65 692	343	403	(1)

Filiale non significative :

- U-WEB détenue par UIO Corp à 51%.

### 3.2.5. PARTIES LIEES

Sont considérés comme dirigeants de la société U10 Corp : le Président, les Directeurs Généraux délégués et membres du Conseil d'Administration.

Les transactions avec les parties liées indiquées ci-après concernent les sociétés ayant un dirigeant commun avec la société U10 Corp.

Les transactions avec les parties liées se sont élevées au cours de l'exercice à 37 k€ pour les prestations de services données, 605 k€ de prestations de services reçues. Les créances s'élèvent à 920 k€ et les dettes à 203 k€ au 31 décembre 2025.

### 3.2.6. INFORMATIONS CONCERNANT LES RISQUES DE MARCHÉ

#### 3.2.6.1. Risques de change

La société n'a pas de dettes et créances significatives en devises étrangères. Elle est donc peu exposée au risque de change sur ses propres opérations.

Par ailleurs, la société U10 Corp est exposée, depuis l'acquisition des titres Smerwick, à un risque de change lié à l'investissement net dans la filiale (impact des fluctuations de cours de la devise fonctionnelle de la filiale dans la quote-part de capitaux propres détenue).

Risque de change lié à des investissements dans des filiales étrangères (en milliers d'USD)	Actif (1)	Passif (1)	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
k\$	2 855	-	2 855	-	2 855

(1) Contribution de la filiale Smerwick aux capitaux propres du groupe

Sensibilité au risque de change : une variation du dollar US de 1 cent n'entraîne pas de variation significative dans les comptes de la société.

Les risques de change font l'objet d'un suivi régulier par la Direction Générale du Groupe.

#### 3.2.6.2. Risques de taux

La société ne détient pas d'instruments financiers dérivés.

L'endettement financier net s'élève à 29 078 k€ au 31 décembre 2025 contre 27 975 k€ au 31 décembre 2024. L'intégralité des emprunts à moyen terme est souscrite à taux fixe, les lignes court terme sont souscrites à taux variable.

Les taux variables applicables sont généralement Euribor 3 mois majoré d'une marge.

Les charges d'intérêt 2025 se sont élevées à 1 081 k€ contre 1 600 k€ en 2024.

La sensibilité aux variations de taux est la suivante :

Augmentation des taux d'intérêts de 1 point	Charge supplémentaire annuelle de	282	k€
Augmentation des taux d'intérêts de 2 points	Charge supplémentaire annuelle de	563	k€
Baisse des taux d'intérêts de 1 point	Baisse de la charge annuelle de	-282	k€

## 4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025  
A l'assemblée générale de la société UIO CORP,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UIO CORP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

#### *Observation*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note 3.1. "Règles et méthodes comptables – Changement de méthode comptable lié à la réglementation" de l'annexe des comptes annuels.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'évaluation des titres de participation a été effectuée conformément aux modalités décrites dans la note « 3.1.3 des règles et méthode comptables » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes ainsi que leur mise en œuvre. Nous avons également effectué une revue des hypothèses retenues.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### *Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de Commerce.

#### *Informations relatives au gouvernement d'entreprise présentées dans le rapport de gestion*

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roanne & Villeurbanne, le 30 avril 2026.

Les Commissaires aux Comptes

EXCO HESIO  
Frédéric VILLARS

ORFIS  
Bruno GENEVOIS



PARIS - 157 Avenue Charles Floquet - Bâtiment 5B - Carré des Aviateurs - 93150 Le Blanc Mesnil - France - Tél +33 (0)9 71 45 58 54 - showroomu10@u10.com  
THIZY - Siège Social - 124 Avenue des Granges - 69240 Thizy-les-Bourgs - France - Tél. +33 (0)4 74 13 86 86 - Fax +33 (0)4 74 13 86 87 - u10contact-thizy@u10.com  
STRASBOURG - 7 rue Ampère - B.P.30317 - Geispolsheim-Gare - 67411 Illkirch Cedex - France - Tél +33 (0)3 88 66 87 90 - Fax +33 (0)3 88 66 87 91 - u10contactstrasbourg@u10.com